

# LE DEVOIR

Vol. LXXXV - No 135

MONTREAL, LES SAMEDI 11 ET DIMANCHE 12 JUIN 1994 4 CAHIERS - 1.30\$ + TPS + TVQ

**LES ARTS**  
**Le grand débarquement dans le Vieux-Port**  
PAGE C 1



**LE MONDE**  
**La Chine fait un essai nucléaire**  
PAGE A 6



**LIVRES**  
**Un été en Provence**  
PAGE D 1



**VISAS**  
**Québec-sur-Maine**  
PAGE D 14

PERSPECTIVES

## Que voit le Canada dans sa soupe? Lucien!

Quinze heures cinq, Lucien Bouchard sort de la Chambre des communes à l'issue de la période des questions. Les journalistes ne peuvent plus se passer de lui. Ils l'interceptent, l'interrogent sur tout et sur rien, le font réagir à tout ce qui se dit. À défaut d'être la coqueluche des médias, l'homme est devenu leur incontournable référence.

Il est chef de l'opposition officielle, mais vu de l'extérieur, on serait justifié de se demander si on ne force pas un peu la note. Lucien Bouchard par-ci, Lucien Bouchard par-là, c'est à croire que le Québec est irrévérablement engagé sur l'autoroute de l'indépendance, que le Grand Soir est pour demain matin et que le chef du Bloc s'autoproclamera président à vie d'une incertaine république de sirop d'érable.

Y a-t-il ici, à Ottawa, un gouvernement qui gouverne? Peu semble importer. De toute façon, c'est Lucien Bouchard qui dicte l'ordre du jour. La réforme des programmes sociaux, le Forum sur la santé dérapent? Il y a du Lucien Bouchard là-dessous. La reprise économique tarde? C'est Lucien Bouchard qui crée de l'instabilité et rend nerveux les «investisseurs».

Soyez prévenus: si l'été est pluvieux, Lucien Bouchard n'y sera pas complètement étranger.

Lorsqu'on le questionne sur son propre phénomène, M. Bouchard sert invariablement la même réponse: rien de plus normal, le Canada se réveille. Il constate que le séparatisme n'est pas une vue de l'esprit défendue par une poignée d'illuminés nourris au nationalisme frileux et sectaire.

Mais la brutalité du réveil a de quoi laisser songeur. Dans les journaux et les revues du RDC, ce «Reste du Canada» désigné malgré lui, les analyses, éditoriaux, essais, prises de position, chroniques, thèses et antithèses se multiplient. On scrute, jauge, soupèse, décortique, dissèque, examine, étudie, se penche.

Encore cette semaine, le magazine *Maclean's* reproduit en couverture le faciès de M. Bouchard dans le plus gigantesque gros plan depuis l'invention de la photographie. En surimpression, le titre ne laisse aucune place au doute: *The Spoiler*. Le trouble-fête.

Et que fait *Saturday Night*, l'autre grand hebdo du Canada anglais? A la une, il présente Lucien Bouchard. Le ton est différent: «Il veut mettre le Canada en pièces, mais il est possiblement le meilleur chef de l'opposition qu'un pays puisse demander». Le contenu, toutefois, est le même. Lucien Bouchard, sa vie, son œuvre, sa «mission».

Entre la crainte et la fascination, entre le souci de donner une dimension humaine au personnage et la tentation de diluer son angoisse dans un déluge de mots, le Canada voit littéralement Lucien Bouchard dans sa soupe.

Et à plusieurs, cette surexposition a tendance à donner de l'urticaire et à faire dire n'importe quoi. Prenez les libéraux.

Cette semaine, le député Don Boudria voulait que le Parlement prenne des dispositions pour empêcher les élus de parler de Constitution. Tant qu'à y être, pourquoi ne pas simplement abolir la période des questions?

Une autre perle: la pétition lancée récemment par Brenda Chamberlain, députée de Guelph-Wellington. L'objet: «Informer le chef de l'opposition qu'il ne parle pas au nom des résidents de Guelph-Wellington lorsqu'il fait la promotion de la séparation du Québec.» Ah bon? Honte à tous ceux qui croyaient que Guelph-Wellington était un château fort souverainiste!

Mais il n'y a pas que Guelph-Wellington dans la vie. Il y a aussi Kingston, bien connue pour son futur statut de capitale nationale du bilinguisme. Son député, Peter Milliken, s'est levé en Chambre, il y a quelques jours, pour faire allusion à la création dans son patelin d'une école française et dire qu'«il y a des séparatistes dans les médias de langue française de notre pays qui se sont alignés sur le Bloc québécois dans une tentative d'empoisonner les relations entre les deux plus grands groupes linguistiques du Canada».

À écouter de semblables récriminations, on ne peut que déduire que Lucien Bouchard a tenu son engagement électoral. N'est-ce pas lui qui avait promis aux Québécois «le vrai pouvoir»? Or voici qu'en quelques mois, il a mis à sa main la presse québécoise, infléchi les politiques linguistiques de l'Ontario et empêché, par ses seules interventions en Chambre, la création des centaines de milliers d'emplois annoncés par les libéraux.

Le chef du Bloc devrait cependant se méfier de toute l'attention qu'on lui porte. Qu'on se rappelle seulement qu'il y a un an, à la même date, le Canada n'en avait que pour... Kim Campbell!

INDEX

Agenda.....C12  
Avis publics.....A4  
Classées.....B9  
Les Arts.....C1  
Économie.....B1  
Éditorial.....A8  
Le monde.....A6  
Mots croisés.....B9  
Les sports.....B10



**MÉTÉO DU WEEK-END**  
Très belle journée aujourd'hui avec un maximum de 27 degrés; pour dimanche, ennuagement et possibilité d'averses. Max. 24. Détails en B8

LUNDI

Interview de Léon Courville, président de la Banque Nationale



Libre-échange

## Le Canada se soucie peu des intérêts du Québec

Le Canada n'a pas soutenu les intérêts économiques du Québec depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange nord-américain le 1er janvier 1989. A plusieurs occasions, le Québec a été floué alors que sa position comme entité était excellente par rapport aux États-Unis.

Selon un ancien conseiller juridique du Québec à Washington de 1989 à 1993, M. Elliot Feldman, dans tous les dossiers qui ont fait l'objet de débats à Washington

depuis cinq ans, les fonctionnaires d'Ottawa ont établi un commun dénominateur entre les provinces plutôt que de soutenir les positions soutenues par Québec dans son intérêt spécifique comme partie à l'entente.

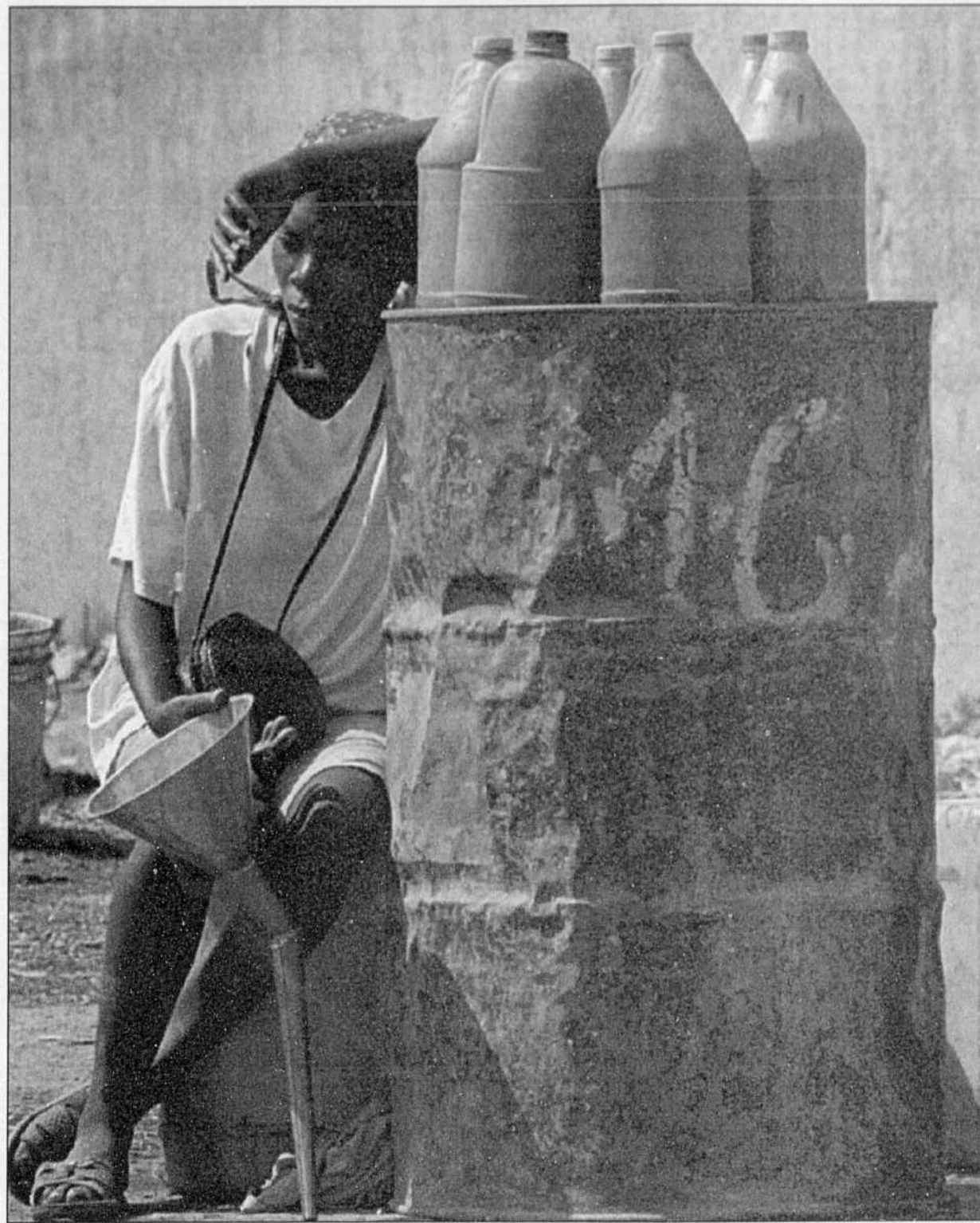
Pire, si l'Ontario et l'Alberta ont des avocats qui défendent leurs positions à Washington, le Québec est dorénavant adepte de la curieuse position du laisser-faire.

M. Feldman va plus loin. Si le Québec dit oui à un réfé-

rendum sur la souveraineté, il peut invoquer la théorie de «celui qui gouverne», dite aussi théorie du *Successor State*, avancer l'argument qu'il accepte les termes du Canada dans l'ALENA et prendre ainsi sa place au sein du traité sans revenir à la case départ. Mais il doit préparer sa position soigneusement.

M. Feldman exprime son point de vue à notre journaliste Jean Chartier, en page B 1.

### L'or noir au noir



CETTE HAÏTIENNE vend de l'essence de contrebande dans une rue de Port-au-Prince. Depuis l'embargo imposé à Haïti, l'essence fait l'objet d'un commerce au noir qui serait contrôlé par les militaires. La situation des Haïtiens ne va pas s'améliorer car le Canada et les États-Unis ont décidé d'imposer de nouvelles restrictions aux échanges avec ce pays. Nos informations en page A 10.

## Le pilote de formule 1, un véritable athlète



Le pilote français Jean Alesi salue la foule avant son départ pour la première course de qualification. Il a réalisé le meilleur temps.

Quand il s'élance en piste, le pilote de formule 1, comme il défie les lois de la physique, charbarde aussi les lois... de son physique.

Le matin, au lever, un pilote est comme chacun de nous. Sa fréquence cardiaque se situe autour de 60 pulsations par minute. Arrivé au circuit, après une courte réunion, il prend place dans sa voiture et se concentre intensément sur son plan d'action. Sa fréquence cardiaque tombera à ce moment à 50. Fin prêt, il donne le signal à son équipe technique. Sitôt qu'il prend la piste, sa fréquence approche les 100 pulsations. Lors d'essais libres, profitant de ses premiers tours de roues pour «sentir» la voiture, il trouve ses repères en roulant d'abord bien confortablement sous la limite de sa monoplace. Aussitôt qu'il constate que tout est en ordre, il accélère le rythme et se met à sonder le comportement de sa voiture, qu'il devra mettre au point aussi parfaitement que possible en vue de la séance de qualification de l'après-midi.

En qualifications, poussant plus fort pour mesurer les limites de sa tenue de route, sa fréquence cardiaque connaîtra des poussées explosives, passant en quelques secondes de 120

VOIR PAGE A 10: PILOTE

VOIR AUSSI

Alesi et Ferrari font vibrer la foule...B 10

Oka

## Des Mohawks en ont assez de la terreur

SYLVAIN BLANCHARD  
LE DEVOIR

Près de 200 Mohawks de Kanesatake sont descendus dans la rue, hier matin, pour signifier à tout le monde qu'ils n'endureraient plus en silence la vie qu'ils mènent depuis quelques semaines. Pour dire que leur patience avait atteint ses limites et qu'ils s'impliqueraient désormais pour tenter de mettre fin à la violence qui perturbe leur communauté.

La marche a duré deux heures. Il y avait là des enfants, des travailleurs, des femmes, des parents, tous venus demander au chef Jerry Peltier de leur redonner une vie normale.

Peltier a marché avec eux, les a écoutés, puis est retourné travailler après leur avoir dit qu'il souhaitait la venue prochaine de *peacekeepers* sur le territoire.

«J'ai été surprise de le voir-là, mais en même temps très contente, explique Wanda Gabriel, l'une des organisatrices de l'événement. Cette marche n'était pas organisée contre lui, loin de là, mais quand même... Le chef Peltier est contesté et le voir ici m'incite à croire que le Conseil pourrait prendre ses responsabilités.»

— Vous pensez à quoi précisément?  
— Il y a une vingtaine de jeunes à Kanesatake, dont

VOIR PAGE A 10: OKA

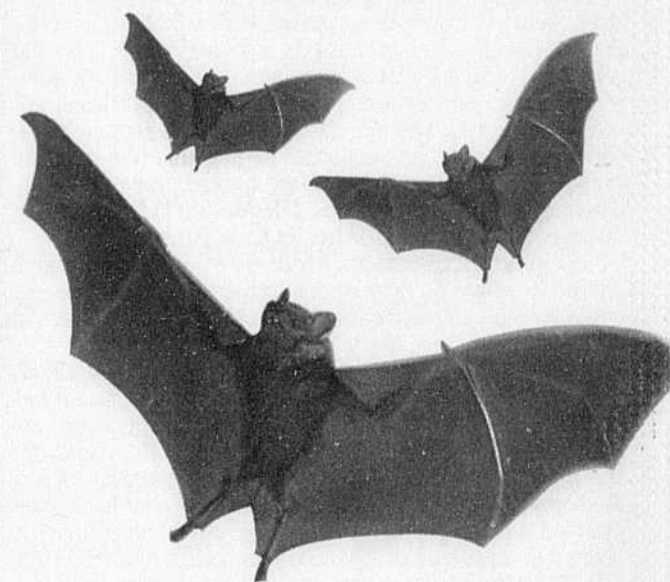


PHOTO MONTAGE JACQUES GRENIER

## L'arme absolue contre les insectes

Le Biodôme veut étendre l'usage du nichoir à chauves-souris

LOUIS-GILLES FRANCOEUR  
LE DEVOIR

Le Biodôme de Montréal met en vente depuis quelques jours et offre gratuitement au public les plans d'une arme absolue contre les insectes piqueurs, une arme tout à fait silencieuse et capable d'éliminer en une seule nuit entre un demi et un million de mouches noires et de maringouins. Aucun permis n'est requis et les munitions se reproduisent d'elles-mêmes!

On mesure l'importance de cette arme stratégique au Québec, le royaume du dard volant, où 1994 est en voie de devenir, selon les pêcheurs, biologistes, prospecteurs et bûcherons, une année de «production» record pour les insectes piqueurs!

Cette arme, aussi impitoyable que simple, s'appelle un nichoir à chauves-souris.

Ce petit animal, qui n'est pas une souris puisqu'il fait partie de l'ordre des chiroptères et non de celui des rongeurs, est en déclin partout dans nos villes, nos campagnes et nos forêts en raison de pertes d'habitat croissantes et de l'utilisation des pesticides.

Les hangars et les clinis de tôle, d'aluminium et de

VOIR PAGE A 10: CHAUVE-SOURIS

## LES ACTUALITÉS

## L'Assemblée nationale populaire siège à Cap-Rouge

STÉPHANE BAILLARGEON  
LE DEVOIR

L'Assemblée nationale populaire adoptera sa «Charte d'un Québec démocratique et solidaire», ce week-end à Cap-Rouge, en banlieue de Québec.

Plus de 300 délégués représentants les mouvements populaires, communautaires et syndicaux participent à cette réunion, ouverte hier, au séminaire Saint-Augustin. Ils doivent discuter du projet de charte, l'amender, puis l'adopter dans son ensemble, d'ici demain après-midi.

Cette charte est le fruit d'environ dix années de travail et de consultation du Québec de la base regroupé sous le nom de Solidarité populaire Québec (SPQ).

Le mouvement est né en 1985, alors que l'idéologie néolibérale commençait à s'imposer avec force à tous les échelons gouvernementaux, au Québec comme à Ottawa, par exemple avec l'élection du premier gouvernement conservateur de Brian Mulroney. Il regroupe aujourd'hui 112 organismes syndicaux, populaires et communautaires d'envergure nationale et une douzaine de coalitions et regroupement régionaux, qui comptent environ un demi-million de membres au total. On y retrouve tout ce qui bouge et penche normalement à gauche, de Greenpeace au Réseau chrétien d'appui aux luttes populaires, de la CSN à Développement et Paix.

SPQ poursuit quatre objectifs: la fin des compressions dans les programmes sociaux; la consolidation, l'élargissement et la démocratisation de ces programmes; une révision de la fiscalité; et la mise en place d'une «véritable politique d'emploi».

Pour atteindre ces objectifs, depuis une dizaine d'années, le mouvement multiplie les interventions contre les politiques de compressions et de privatisation des gouvernements, tout en poursuivant la réflexion d'une «vision alternative». Le projet de charte aborde six grandes questions. La première porte sur les droits collectifs et individuels. La seconde se penche sur des façons de repenser la démocratie. La troisième a trait à «l'équité concrète», et notamment le plein emploi et la refonte de la fiscalité. On y parle ensuite d'un «État profondément transformé», d'une «culture québécoise respectueuse de la pluralité des rapports culturels et ouverte sur le monde» et finalement de la question de la protection de l'environnement.

## Colloque international

## Vivre en ville et en famille

CAROLINE MONTPETIT  
LE DEVOIR

Services de garderie pour parents travailleurs, cuisine familiale, rôle des jeunes et des aînés dans notre société moderne, coopération entre les générations, voilà autant de thèmes qui seront abordés pendant le week-end, à l'occasion du colloque «Municipalité et famille» qui se déroulera à Montréal.

Cette année, quelque 400 participants venus de dix pays différents se sont réunis à Montréal, pour la première tenue internationale de ce sixième colloque jusqu'à présent d'envergure provinciale. «À l'occasion de l'année internationale de la famille, nous avons cru qu'il serait profitable aux municipalités de divers pays d'échanger sur des problèmes communs», de dire Jacques Lizée, président du Carrefour action municipale et famille, qui participe à l'organisation du congrès. Selon M. Lizée, la famille ne doit pas seulement être abordée comme source de problèmes mais également comme porteuse de solutions.

Ainsi, on parle des «grands-parents tendresse», qui offrent leurs services d'assistance à des familles avec de jeunes enfants, dans le cadre de la disparition de la famille élargie. Parmi les invités au colloque, on retrouve notamment la juge Andrée Ruffo, juge à la chambre de la jeunesse de la Cour du Québec et coprésidente du comité canadien pour l'année internationale de la famille. On y retrouvera aussi des représentants de quatre provinces canadiennes et, entre autres, des délégués de la France, de la Suisse, du Portugal, du Maroc et de la Tunisie.

«Le premier des enjeux est de dire que la municipalité prend le virage du développement humain, alors que jusqu'à maintenant, elle était vue à travers les structures et les infrastructures», ajoute M. Lizée.

Les municipalités ne souhaitent cependant pas assister, à cause de leur engagement, à la désresponsabilisation des autres paliers de gouvernement. «L'une des questions posées au cours du colloque est, par exemple: comment pourrait-on allier les horaires des services municipaux aux besoins des parents? On pourrait aussi penser à des services d'accompagnement et d'encadrement en période de congé scolaire», de dire M. Lizée. Le colloque sur la municipalité et la famille regroupe des représentants tant des petites municipalités, regroupant jusqu'à 2000 habitants, que des grosses villes comme Québec, Montréal, Laval et Longueuil. Au sujet du volet rural du Québec, on traitera également du phénomène de l'exode des jeunes vers les centres urbains et de l'impact considérable que ce phénomène peut avoir sur la vie des familles.

## Utile, le CRTC?

Le rôle du Conseil plus que jamais remis en question à l'issue du Festival de télévision de Banff

PAULE DES RIVIÈRES  
LE DEVOIR

Banff — Rien n'aura empêché les maniaques de se terrer dans leur chambre pour voir «les meilleurs émissions au monde». Mais partout ailleurs, dans les corridors, dans les salles de débat ou lors des soirées barbecue, il aura beaucoup été question, au quinzième Festival de télévision de Banff, du rôle du CRTC. Un rôle que plusieurs remettent en question.

Le Festival réunit annuellement quelque 900 producteurs et autres professionnels du petit écran, dans un décor de... télévision, les magnifiques Rocheuses autour et une avalanche de magasins de souvenirs au milieu. Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) donnait le ton à la version 1994 du Festival en annonçant, lundi matin, 10 nouvelles licences de chaînes spécialisées. Et en rejetant du même coup 38 autres requêtes. Il n'en fallait pas plus pour susciter un chapelet de commentaires sur la pertinence d'un organisme qui se pique, à tort selon certains, de dire aux Canadiens ce dont ils ont besoin.

Bien sûr, plusieurs ont parlé sous le coup de l'émotion, à la suite de l'annonce des nouvelles licences. Bien sûr, ceux qui se plaignent sont parfois ceux-là même qui, ailleurs, réclament du CRTC qu'il intervienne pour refouler les canaux américains aux frontières. «Les gens se plaignent aujourd'hui mais ils sont les premiers à souhaiter une télévision réglementée, qui n'est pas abandonnée aux seules forces du marché», souligne une productrice indépendante. Il reste que les interrogations pleuvent plus que jamais sur un organisme qui, quelques années avant que les consommateurs n'aient accès à 500 canaux, vient leur dire quoi regarder.

«Dépassé», conclut un producteur indépendant. «Condescendant», renchérit un autre. «Décroché de la réalité», ajoute un troisième producteur. Mais les mécontents n'ont aucun désir de s'afficher publiquement, car ils risquent un jour de se retrouver devant le CRTC qui, rappelez-le, édicte la réglementation sur la radio et la télévision. Il a aussi beaucoup été question, à Banff, de gros sous, même si les organisateurs collent à l'événement des débats et une

compétition. Banff, c'est une occasion en or de faire valoir ses dernières ou ses prochaines productions aux acheteurs. Et c'est avant tout le lieu de rencontre des Canadiens anglais, auxquels se greffent des Américains et des Britanniques. C'est, dans une large mesure, le Festival des Anglais.

À tel point que la vice-présidente de Radio-Canada (commanditaire de l'événement), Michèle Fortin, a menacé, l'année dernière, de ne plus revenir. Le Festival ne reflète pas davantage, cette année, le caractère soi-disant bilingue du pays.

Radio-Canada a tout de même eu sa soirée, mercredi soir, lorsque le prix de grande distinction CanWest Global, qui couronne l'ensemble d'une œuvre, a été remis au secteur français de Radio-Canada, tout particulièrement pour ses téléromans et leur contribution au maintien d'une culture de langue française. Les larmes aux yeux, Mme Fortin est allée chercher son prix, livrant un discours complètement en français, «because this is what this price is all about».

Mais si les Québécois se sentent un peu dépassés ici, qu'en est-il des Japonais et des Coréens? Qu'ont-ils à comprendre des sessions pendant lesquelles l'animateur interpelle les intervenants par des Jim, Steve, Bob, comme si tout le monde connaissait tout le monde?

Pourtant, les organisateurs veulent que l'événement devienne de plus en plus international. Cette année, par exemple, 42 émissions en langue française étaient incluses dans le catalogue du Festival, comparativement à 15 l'année dernière. Deux émissions hollandaises, une finlandaise, une allemande et une française ont remporté des prix. Les membres du jury, présidé par la comédienne et réalisatrice Andrée Pelletier, provenaient de divers pays. Et un fait demeure, le catalogue des émissions de Banff est une référence incontournable à travers le monde. La délégation japonaise était peut-être dépaycée au Festival mais sûrement pas dans la ville de Banff, que ses spectateurs ont pris en affection et visitent à l'année longue (pour acheter des souvenirs «made in Japan») quand ils ne s'installent pas carrément ici. Les affiches commerciales sont d'ailleurs bilingues, en anglais et en japonais.

## Assemblée générale des commissions scolaires

## L'UMQ ne marchera pas sur les plates-bandes du monde scolaire, dit Mercier

PIERRE APRIL  
PRESSE CANADIENNE

Québec — Les municipalités ne sont aucunement intéressées à s'approprier la gestion des équipements scolaires.

C'est le message rassurant que le président d'office de l'Union des municipalités du Québec, président de la Communauté urbaine de Québec et maire de Charlesbourg, Ralph Mercier, est venu livrer, hier, aux membres de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) réunis en assemblée générale dans la capitale.

Par la même occasion, M. Mercier a réprimandé, sans la nommer, la mairesse de Sillery et candidate libérale dans Jean-Talon, Margaret Delisle, qui a laissé entendre le mois dernier que le temps était venu pour les municipalités de prendre le contrôle des équipements scolaires.

«Il n'est absolument pas question pour les municipalités de s'immiscer dans la gestion du secteur scolaire, a déclaré M. Mercier, ni à propos des bâtiments et de leur entretien, et encore moins en ce qui a trait aux aspects pédagogiques.»

«Il est gênant et déplorable que les propos tenus par certains maires dans le sens opposé, a-t-il ajouté, aient fait grincer des dents les élus des commissions scolaires.»

M. Mercier a expliqué que l'UMQ considère vraiment que les commissions scolaires sont assez dynamiques et bien implantées dans leurs milieux respectifs «pour revendiquer et mettre en œuvre la décentralisation en matière d'éducation». Le porte-parole de l'UMQ a par ailleurs rappelé que pas moins de 600 ententes ont déjà été signées

entre les municipalités et les commissions scolaires et que c'est de cette façon que doivent se poursuivre les relations entre les deux paliers de gouvernement locaux.

Cette mise au point de l'UMQ et ses propos sur la décentralisation ont soulagé la présidente de la FCSQ, Diane Drouin, qui s'était effusquée des prétentions de certains élus municipaux lorsqu'ils ont été prononcés il y a un mois.

«Je pense, a-t-elle dit, qu'une commission scolaire n'est pas seulement là pour administrer la pédagogie. La gestion de l'Éducation, ça comprend aussi la gestion du personnel et ça comporte les bâtiments scolaires. «Ce qu'on réclame c'est que les commissions scolaires aient la possibilité de fixer leur taux de taxe, comme les élus municipaux. Nous aussi on est redevable aux citoyens qu'on a taxés», a précisé Mme Drouin.

Hier, elle ne pouvait que se réjouir du rapprochement qui s'est amorcé entre les élus municipaux et scolaires. «Je ne doute plus du tout qu'on pourra s'entendre», a-t-elle conclu. Aujourd'hui, en réunion plénière, les commissaires voteront sur une résolution de la Commission scolaire des Mille-Îles demandant à la FCSQ «de s'opposer avec véhémence à toute réduction des droits des commissions scolaires et de prendre tous les moyens nécessaires pour faire entendre la voix des commissions scolaires auprès du gouvernement».

Il s'en prononcera aussi sur le plan d'action proposé par la FCSQ dans le dossier de la décentralisation et de son action autour de la table de concertation offerte jeudi par le premier ministre Daniel Johnson.

## De plus en plus propres, les Québécois

Pour la première fois au Québec, la consommation d'électricité dépasse celle de pétrole

LOUIS-GILLES  
FRANCOEUR  
LE DEVOIR

Pour la première fois au Québec, la consommation d'électricité a dépassé celle du pétrole, l'énergie «propre» accaparant 41,9 % de la consommation totale d'énergie par rapport à 41,2 % pour les hydrocarbures.

Il y a longtemps que l'électricité avait obtenu la part du lion dans le chauffage domestique aux dépens du pétrole. Mais ce n'est qu'en 1993 que le transfert progressif vers l'électricité a fait de cette forme d'énergie la plus importante dans le bilan global de la province.

Ce bilan, publié dans le dernier numéro de l'Énergie au Québec, une publication gouvernementale, tient compte autant des ventes d'Hydro-Québec que de l'énergie produite par des entreprises comme Alcan, qui ont échappé à la nationalisation de l'électricité.

Le gaz naturel détient 16 % de la consommation globale et le charbon, 1 %. Selon ce bilan gouvernemental, la consommation d'électricité a augmenté en 1993 de 3,4 %, pour atteindre 158,7 TWh, soit la plus forte augmentation depuis 1987.

Le froid très vif du début de l'hiver ne serait pas étranger au phénomène. Mais l'essentiel de cette augmentation, soit 3,7 TWh sur 4,9,

provient du démarrage des alumineries Lauraco et Alouette en 1992. Les papeteries ont pour leur part réduit leur consommation de 1 TWh en raison de la récession.

La consommation d'essence a connu, de son côté, une hausse importante de 3,2 % malgré les normes de carburant sement plus sévères et le marketing «vert» des manufacturiers, qui se drapent dans les progrès de la climatisation sans CFC pendant qu'ils augmentent la consommation d'essence de leurs véhicules en augmentant systématiquement la cylindrée et en multipliant les gadgets énergivores... comme les climatiseurs!

Le Canada et les États-Unis se sont engagés à Rio à lutter contre l'effet de serre en réduisant leur consommation de pétrole au cours de la prochaine décennie, ce que le recours croissant à l'hydro-électricité favorise mais que pourrait compromettre le recours aux centrales thermiques de cogénération.

Si les émissions de CO<sub>2</sub> se poursuivent, soutient la communauté scientifique internationale, le climat de la planète va se réchauffer au point de provoquer de véritables catastrophes écologiques sur tous les continents et provoquer en une génération un réchauffement global de l'ampleur de celui qui nous a fait passer de l'époque glaciaire au climat que nous connaissons.



PHOTO JACQUES NADEAU

PLUSIEURS CENTAINES de personnes se sont présentées hier au cocktail d'appui organisé aux Foyoufoues Électriques, dont l'administration comparait cette semaine devant la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec. Les invités au cocktail étaient appelés à signer une pétition en faveur des Foyoufoues, que le service de police du poste 33 désire voir fermer.

## La FAO fêtera son 50e anniversaire à Québec

LE DEVOIR

Québec pourra se consoler d'avoir perdu la réunion du G7 aux mains de Halifax en accueillant, du 11 au 16 octobre 1995, les activités du 50e anniversaire de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

Le détail de ces activités, qui comprendront une réunion des ministres de l'Agriculture des 170 pays membres de l'organisation et un symposium de plus de mille participants, sera rendu public lundi, lors d'une conférence de pres-

se réunissant les ministres de l'Agriculture provinciale et fédérale, MM. Yvon Picotte et Ralph Goodale, le directeur général de la FAO, le Dr Jacques Diouf et le maire de Québec, Jean-Paul L'Allier.

Ce dernier a d'ailleurs été le premier promoteur de l'événement, qui a déjà nécessité plus de deux ans de préparatifs et qui constitue une première dans l'histoire de l'organisation. La préparation du symposium, dont le directeur général est M. Jean-Louis Caron, a été placée sous l'égide d'un comité tripartite fédéral, provincial et municipal.

## "MULTICULTURALISME OU MELTING-POT"

Quelles perspectives en Europe et au Québec?

11 et 12 juin 1994, Café-Théâtre du Vieux-Port  
COLLOQUES, DÉBATS ET TABLES RONDES

ENTRÉE GRATUITE

À l'occasion de l'exposition "5.5 milliards d'hommes et de femmes. TOUS PARENTS. TOUS DIFFÉRENTS"

Samedi 11 juin, de 14h00 à 18h00

14h00 Ouverture par Uwe Förster, Directeur du Goethe-Institut de Montréal

Hervé Fischer, Co-Président, Images du Futur: "L'exposition Tous Parents, Tous Différents"

14h15 André Langaney, Professeur au Musée de l'Homme, Paris: "Anthropologie et Racisme"

14h55 Micheline Labelle, Anthropologue, Centre d'études sur les relations interculturelles ethniques et raciales, UQAM / Concordia: "Identités et citoyenneté"

15h35 Klaus Manfrass, Directeur de recherches, Institut historique allemand, Paris: "L'immigration et sociétés multiculturelles en Allemagne et en Europe"

16h15 Table ronde: Uwe Förster, André Langaney, Micheline Labelle, Klaus Manfrass, Jean-Claude Icart, Pierre Thivolet, Bruno Ramirez, Denis Blondin, Hervé Fischer.

Signature par Denis Blondin de son livre: "LES DEUX ESPÈCES HUMAINES. Autopsie du racisme ordinaire", édition La Plaine Lune (Montréal) / L'Harmattan (Paris), 1994

Dimanche 12 juin, de 14h00 à 17h30

14h00 Claude Corbo, Recteur de l'UQAM, auteur du livre "Mon appartenance": "Réflexion sur une expérience d'intégration"

14h40 Pierre Thivolet, Journaliste, Télévision France 1: "Immigration et Intégration: l'image qu'en donne la télévision en France et en Allemagne"

15h20 Jean-Claude Icart, Président de la Communauté chrétienne des Haillens de Montréal: "Le pluralisme culturel et la citoyenneté"

16h00 Bruno Ramirez, Historien, professeur à l'Université de Montréal: "Le Multiculturalisme, fin d'une époque?"

16h40 Table ronde: Claude Corbo, Pierre Thivolet, Bruno Ramirez, Jean-Claude Icart, Klaus Manfrass, André Langaney, Micheline Labelle, Uwe Förster, Hervé Fischer.

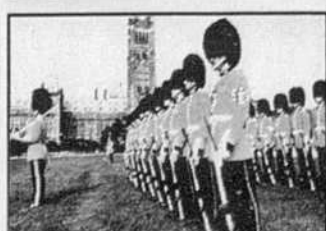
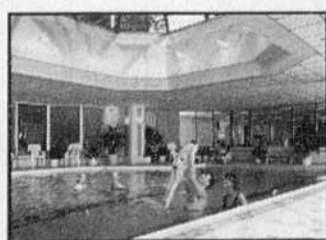
\*Plus parents que pas parents\*, vidéo 14 min., Productions Stanik, présentation par Jacques Beaulieu

Modératrice: Francine Pelletier, Journaliste, Radio-Canada

Avec le soutien de: Multiculturalisme Canada, Délégation de la Commission des Communautés européennes (Ottawa), Cité des arts et des nouvelles technologies de Montréal, Musée de la civilisation à Québec, Goethe-Institut, Consulat Général de France, Consulat Général des Pays-Bas, Consulat Général de Suisse, The British Council, Istituto Italiano di cultura, Cinémathèque québécoise, Union des écrivains du Québec, Concept Audio-Visuel.



## Tarifs d'été Sensationnels!

PLACE MINTO  
SUITE HOTEL

Réervations: 1-800-267-3377 (613) 782-2350  
À deux pas de la colline parlementaire  
433 ouest avenue Laurier  
Ottawa, (Ontario) K1R 7Y1  
(613) 232-2200

- Tout prêt!**
- Studios, suites d'une et de deux chambres à coucher
  - Cuisines entièrement équipées
  - Piscine intérieure et centre de conditionnement physique
  - Stationnement souterrain
  - Enfants de 18 ans ou moins demeurent gratuitement dans la suite de leurs parents
  - Service aux chambres et restaurants
- Tout près!**
- Cérémonie de la Relève de la Garde
  - Musée de l'Aviation
  - Musée Canadien des Civilisations
  - Musée des Beaux-Arts
  - Canal Rideau et Marché Byward

\*Occupation simple ou double. Tarifs en vigueur du 24 juin au 5 septembre 1994. Sujet à la disponibilité des suites.

# LE DEVOIR MONTREAL



Marginaux, d'accord, poètes ou écrivains, bien sûr, mais paumés et junkies, c'est trop, estime Gisèle Lafortune, une citoyenne impliquée dans le tout nouveau comité des résidents du carré Saint-Louis. L'hostilité est mutuelle: «Ce sont des bourgeois conservateurs aux tendances répressives», dit des résidents l'un de ces «paumés».

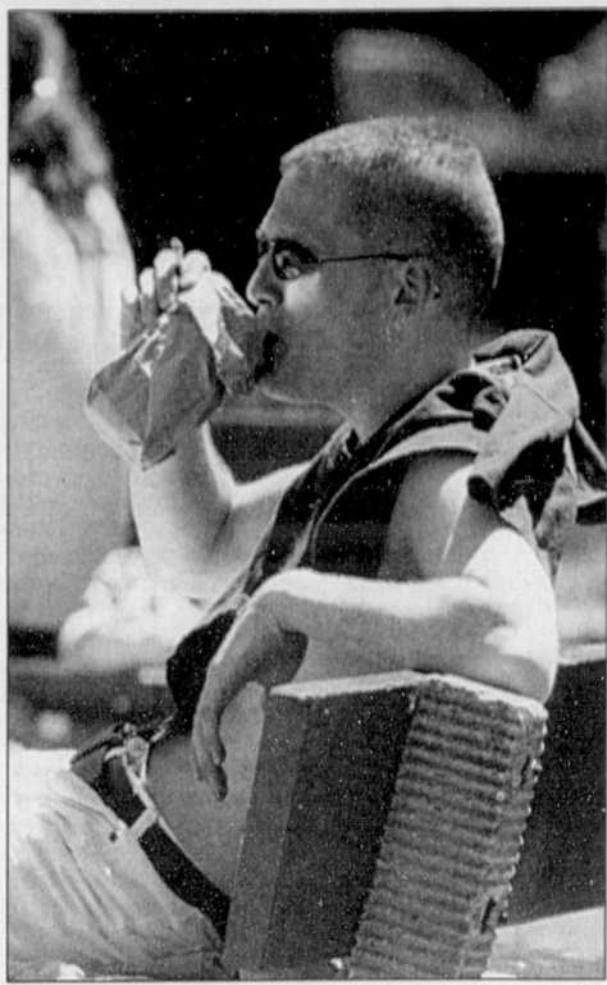


PHOTO JACQUES NADEAU

## Déménagement

### 27 millions \$ pour l'École de technologie supérieure

KATHLEEN LÈVESQUE  
LE DEVOIR

Après des rénovations majeures s'élevant à 16 millions \$ il y a cinq ans, l'École de technologie supérieure bénéficie à nouveau d'une aide gouvernementale de plus de 27 millions \$ pour se relocaliser dans l'ancienne brasserie O'Keefe, rue Notre-Dame.

Au cours de ses dix ans d'existence, l'École de technologie supérieure (ETS) a connu une expansion telle que ses locaux actuels, situés avenue Henri-Julien, ne correspondent plus aux besoins de l'établissement qui forme des ingénieurs. La clientèle étudiante est passée de 1100 étudiants en 1989 à 2400 en 1994.

En s'installant rue Notre-Dame en septembre 1996, l'ETS — une constituante de l'Université du Québec — doublera sa superficie. De plus, le terrain adjoint à la brasserie permettra à l'établissement de construire éventuellement des résidences étudiantes.

Quant à l'avenir du bâtiment occupé par l'ETS, le directeur administratif, Robert Nelson, souhaite qu'il demeure dans le patrimoine universitaire, bien qu'aucune offre d'achat ne lui ait été soumise pour l'instant. Comme l'annonçait jeudi LE DE-

VOIR, ce déménagement, auquel participent financièrement l'ETS (neuf millions \$), le ministère de l'Éducation (21 millions \$) ainsi qu'Ottawa et Québec (six millions \$), s'effectuera dans le cadre du volet IV du programme national de réfection des infrastructures.

Pour présenter la part des gouvernements fédéral et provincial, le premier ministre Daniel Johnson et le ministre des Finances, Paul Martin, s'étaient déplacés hier sur le nouveau campus qui pourra accueillir jusqu'à 2700 étudiants.

Le ministre Martin a souligné que durant les travaux de construction, le projet générera 450 emplois directs et indirects, et que dès l'inauguration des travaux, 135 emplois seront créés.

De son côté, le premier ministre du Québec s'est dit particulièrement fier que le gouvernement investisse ainsi dans l'avenir des jeunes. Quant à savoir si cette annonce était liée à l'approche de la campagne électorale, Daniel Johnson a lancé: «L'élément déclencheur, ce n'est pas les élections à venir mais celles d'octobre dernier», rappelant ainsi que le programme d'infrastructures a été instauré par le gouvernement de Jean Chrétien.

## Carré Saint-Louis: la lutte des classes

Les résidents en ont assez des flâneurs indésirables; l'inimitié est réciproque

MARTINE TURENNE  
LE DEVOIR

Les riverains du carré Saint-Louis en ont assez des visiteurs indésirables qui fréquentent leur parc à long terme d'été, et les habitants en ont aussi ras-le-bol des résidents. «Ce sont des bourgeois conservateurs aux tendances répressives», a dit hier un ancien agent immobilier recyclé en permanent de l'endroit. «Avant d'acheter leurs maisons à gros prix, a-t-il ajouté, pragmatique, ils auraient dû savoir que c'était là l'endroit des marginaux, de Gaston Miron à Pauline Julien, en passant par Michel Tremblay et tous les autres.»

Marginaux, d'accord, poètes ou écrivains, bien sûr, mais paumés et junkies, c'est trop, estime Gisèle Lafortune, une citoyenne impliquée dans le tout nouveau comité des résidents du carré Saint-Louis, qui fait pression sur la Ville et sur les forces policières pour qu'ils «nettoient» l'endroit, devenu au fil des ans un «dépotoir public».

Tout le monde a vu les anciennes photos du square Saint-Louis, bucolique et ravissant, peuplé d'élégants et de familles respectables.

Aujourd'hui, ces dernières fréquentent les pistes cyclables de Saint-Lambert mais qu'importe, sans revenir au glorieux passé, les riverains aimeraient que le parc devienne autre chose que le ramassis de tous les problèmes sociaux de la ville: drogués, prostitués, itinérants, ex-psychiatisés.

Tandis que nous parlions à Mme Lafortune hier midi, un homme au visage ensanglanté est passé devant elle, manquant trébucher sur la laisse de son minuscule chien. «Ça?, dit-elle en pointant l'individu, mais ce n'est rien!» Le parc, ajoutée-t-elle, est constamment rempli de junkies écrasés dans l'herbe, d'ivrognes couchés sur les bancs et d'ex-prostitués qui s'exercent au bronzage intégral. La semaine dernière, dit-elle, un homme à moitié mort a été laissé au bord de la fontaine. «Le soleil l'a sans doute régénéré», a dit une femme qui passait devant nous, celle-là digne représentante de la tribu des freaks qui peuplent aussi le parc, guitare aux bras.

Les résidents se plaignent de la pollution visuelle, et olfactive. Plusieurs ont assisté à des scènes de miction en public. Et l'odeur est effectivement assez prenante à certains endroits du noble square. «Mais pourquoi ne nous installe-t-on pas des toilettes publiques?», demande un habitué, qui aimerait remplacer le fleuriste (cette chose superflue) par des toilettes. Ce qui serait l'ultime affront, estiment les riverains.

Mais le problème majeur, admet-t-on, tant du côté des résidents que de celui des «visiteurs», est l'omniprésence de la drogue. Les pushers sont partout, dit un habitué de la place, et la plupart sont revenus après la razzia policière de mardi soir, où dix-sept personnes ont été arrêtées. «Je viens moi-même de me faire demander si je vendais de l'acide», dit-il. Un jeune homme, qui boit illégalement une bière (125 \$ d'amende) répond ainsi à notre question sur la présence de drogue dans l'historique square: «Voulez-vous en acheter?»

Pour Michel Prescott, conseiller municipal du district de Jeanne-Mance, le drame du carré Saint-Louis n'est pas que fantaisie de petits bourgeois. «Les problèmes sont réels et tout le voisinage en subit les contrecoups. Il y a la saleté, le bruit, les comportements sociaux et la drogue», dit-il.

Le carré Saint-Louis est situé à un endroit névralgique: entre les rues Saint-Denis et Saint-Laurent, à la hauteur de Prince-Arthur et de ses restaurants, tout près du terminus d'autobus et de son lot de voyageurs venus s'amuser un weekend. «Le carré a toujours été le lieu de rencontre d'une certaine marginalité, dit-il. Mais avant, c'était une marginalité douce: on fumait notre joint et on se récitait des poèmes. Là, c'est de la drogue dure, des criminels, des délinquants.»

## Grand Prix: la STCUM s'ajuste

LE DEVOIR

La présentation des feux d'artifice Let du Grand Prix du Canada au cours du week-end, vient chambarder le service de la Société de transport de la communauté urbaine de Montréal sur les îles. Le service d'autobus, à partir du métro Île-Sainte-

Hélène vers le Casino, ne débutera dimanche qu'à 18h. Aussi, il n'y aura aucun service samedi et dimanche entre la station Île-Sainte-Hélène et La Ronde. De plus, les vélos seront interdits samedi à compter de midi, ainsi qu'entre 12h et 18h dimanche. Pour plus d'information, les usagers peuvent composer A-U-T-O-B-U-S.

## La SQ démantèle un important réseau de voleurs de camions

PRESSE CANADIENNE

La Sûreté du Québec a annoncé hier le démantèlement d'un important réseau qui se spécialisait dans le vol de camions et de leurs chargements.

Dix-sept hommes et une femme ont été arrêtés au cours des derniers jours relativement à cette affaire.

Les suspects ont comparu en Cour du Québec à Saint-Jérôme, Longueuil, Saint-Hyacinthe et Shawinigan sous des accusations de vol qualifié, vol, recel, enlèvement et séquestration.

Les policiers croient notamment avoir élucidé le vol d'un camion contenant une cargaison de 10 000 kilos de crabe survenu le 30 mai dernier.

Le chauffeur du camion avait été enlevé et séquestré.

Quant au chargement du camion, il avait été retrouvé deux jours plus tard dans deux entrepôts frigorifiques à Laval et Boisbriand.

Des perquisitions effectuées au cours de cette enquête ont aussi permis aux agents de mettre la main sur deux pistolets et une arme électrique qui auraient été utilisés lors

de plusieurs vols, dont un vol qualifié chez un couple de personnes âgées, à Saint-Elie-de-Caxton, au nord-ouest de Trois-Rivières.

L'homme et la femme avaient été attachés et menacés avec une arme.

Une bonne partie des marchandises volées étaient des denrées périssables qui étaient écoulées auprès de quelques grossistes.

Ce réseau, qui aurait été en opération depuis le mois de janvier dernier, se serait emparé de marchandises d'une valeur de plusieurs millions de dollars.

## LIBRAIRIE LE BOUQUIN

Heures d'ouverture:  
lundi, mardi, mercredi: 9h à 20h,  
jeudi, vendredi: 9h à 21h, samedi: 9h30 à 17h

395, Boul. Cartier, Laval  
Tél.: (514) 688-6036 Fax: (514) 688-8844

Nous vendons les publications du gouvernement du Québec:

- lois, règlements  
- livres administratifs, techniques  
- livres d'art, etc.

Commandes téléphoniques acceptées.

CONCESSIONNAIRE DES PUBLICATIONS DU QUÉBEC



DEPUIS 1892

AGENTS DE BREVETS ET MARQUES  
PROTECTION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

LEGER ROBIC RICHARD

AVOCATS

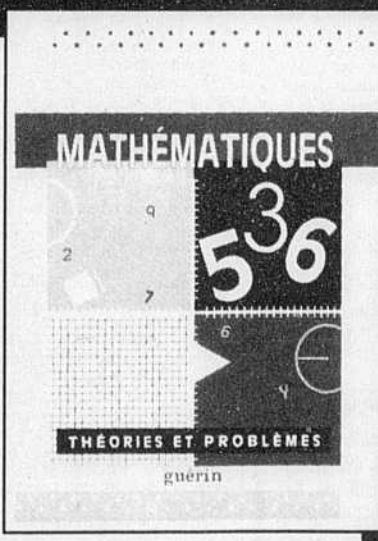
55, ST-JACQUES, MONTREAL, QUEBEC H2Y 3K2  
Fax: (514) 845-7874 Tél.: (514) 989-0404

La maîtrise des intangibles

5<sup>e</sup> secondaire Mathias Brousseau

## MATHEMATIQUES

THÉORIES ET PROBLÈMES 536



Dans MATHÉMATIQUES 536 — Théories et problèmes, les solutions sont présentées intégralement, ce qui offre plusieurs avantages tant pour l'enseignant que pour l'élève.

Les solutions détaillées éviteront à l'enseignant et à l'enseignante d'avoir à faire tous les problèmes pour détecter les erreurs de ses élèves. Ceux-ci n'ayant plus à écrire des notes de cours à la hâte, les erreurs de transcription seront éliminées. La théorie étant présentée de façon graduelle et simple, un ou une élève ayant manqué quelques cours peut s'y retrouver assez facilement.

Cahier de fiches d'activités A ISBN 2-7601-3372-9 (124 p.) 10,85 \$  
Cahier de fiches d'activités B ISBN 2-7601-3421-0 (219 p.) 13,95 \$  
Corrigé A et B ISBN 2-7601-3422-9 (88 p.) 30,00 \$

• LIBRAIRIE GUÉRIN  
4560, rue Saint-Denis  
Montréal (Québec) H2J 2L3  
Tél.: (514) 849-1112 Télécopieur: (514) 849-6360  
Librairie générale, manuels scolaires: primaire et secondaire

• LIBRAIRIE GUÉRIN  
4440, rue Saint-Denis  
Montréal (Québec) H2J 2L1  
Tél.: (514) 843-6241  
Spécialité: livres d'occasion

• LIBRAIRIE GUÉRIN (manuels et littérature)  
Station Métro-Longueuil  
Longueuil (Québec) J4K 2T4  
Tél.: (514) 677-6525

guérin Montréal  
4501, rue Drolet  
Montréal (Québec) H2T 2G2 Canada  
Tél.: (514) 842-3481  
Téléc.: (514) 842-4923

## ville de SAINTE-FOY OPPOSITION JEUX OLYMPIQUES 2002

Si vous croyez que les gouvernements sont présentement suffisamment endettés et que vous n'avez pas le goût de payer d'autres taxes pour couvrir les frais ou un éventuel déficit émanant des Jeux olympiques d'hiver, à Québec, en l'an 2002, manifestez votre opposition en expédiant une lettre portant la mention ci-jointe:

«Je suis contre le fait de subir une augmentation de taxes pour payer les coûts des Jeux Olympiques de 2002 ou pour en couvrir un éventuel déficit».

avec:

votre prénom et votre nom (écrits en lettres carrées)

votre adresse (numéro, rue, ville ou village)

votre signature

à l'adresse suivante:

HÔTEL DE VILLE DE SAINTE-FOY  
Cabinet de la Mairesse  
1000, route de l'Église,  
C.P. 218 Sainte-Foy (Québec) G1V 4E1

# LE DEVOIR POLITIQUE

## EN BREF

### CHARLES DENIS NE PRÉSIDENTERA PAS LA SODEC

Le président-directeur général de la Société générale des industries culturelles (SOGIC), M. Charles Denis, ne prendra pas les rênes de la nouvelle Société de développement des entreprises culturelles (SODEC). La ministre de la Culture, Mme Liza Frulla, a en effet modifié le projet de loi 14, qui crée la SODEC (pour remplacer la SOGIC), de manière à ce que le mandat des membres du conseil d'administration de la SOGIC prenne fin dès la sanction du projet de loi. La SODEC sera chargée du soutien aux entreprises culturelles. En audiences publiques sur ce projet de loi, des représentants du milieu culturel avaient réclamé le départ de M. Denis, dont le mandat avait été prolongé l'été dernier. Plusieurs porte-parole des producteurs de film et de télévision, des éditeurs de livres et les propriétaires de cinémas avaient déploré que le projet de loi reconduise le mandat du conseil d'administration au sein du nouvel organisme. On souhaitait le renouvellement de la structure et l'arrivée de sang neuf permettant une meilleure représentation de certains groupes. La loi devrait être adoptée prochainement.

### OÙ SONT LES DEUX COMMISSAIRES?

En vertu de la loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé, l'Assemblée nationale doit nommer deux nouveaux commissaires à la Commission d'accès à l'information, qui s'ajouteraient aux trois commissaires déjà en fonction, pour traiter les plaintes présentées par des citoyens ou des entreprises en vertu de la loi. Or, six mois après l'entrée en vigueur de la loi, le gouvernement n'a toujours pas proposé à l'Assemblée nationale les noms de candidats pour combler ces postes. Ce retard a amené un citoyen, M. Alain Bayle, à mettre en demeure le premier ministre Daniel Johnson de procéder. M. Bayle considère que le défaut de procéder est de nature à entacher la confiance du public envers les institutions et à diminuer indûment la portée des droits d'accès et de protection garantis par le Code civil.

### BOURSES ET CONTREBANDE

Le gouvernement a présenté ces derniers jours deux projets de loi faisant suite à deux engagements pris lors de la présentation du budget du Québec. Le projet de loi 22 prévoit un rajustement à la hausse des amendes et confère aux agents de la paix et aux inspecteurs des pouvoirs plus larges de manière à combattre la contrebande d'alcool. Le projet de loi 33 étend le champ d'application du régime des prêts et bourses aux étudiants qui poursuivent, à l'école secondaire, des études à temps plein en formation professionnelle.

### FRANCOPHONIE À FRULLA, CONTACTS BILATÉRAUX À CIACCIA

Les responsabilités relatives aux activités du Québec dans les pays francophones sont désormais divisées en deux en vertu d'un décret adopté le 23 mars dernier par le gouvernement. Ainsi, les relations du gouvernement avec les institutions multilatérales de la Francophonie internationale relèvent de la ministre de la Culture et des Communications, Mme Liza Frulla. Cependant, les relations et les activités conduites par voie bilatérale dans les pays de la francophonie demeurent la responsabilité du ministre des Affaires internationales, M. John Ciaccia.

Michel Venne

## Lettre ouverte aux Québécois

# Allaire craint la violence si les souverainistes perdent le référendum

PIERRE O'NEILL  
LE DEVOIR

Jean Allaire craint que la violence n'éclate si les Québécois rejettent la souveraineté lors d'un référendum.

Le chef démissionnaire du Parti Action démocratique est d'avis que les souverainistes pourraient difficilement accepter de se faire dire non une nouvelle fois, de voir leur rêve anéanti par un bloc fédéraliste auquel adhèrent massivement les non-francophones.

Devenu souverainiste après avoir claqué la porte du Parti libéral, l'ancien conseiller constitutionnel de Robert Bourassa est d'opinion qu'une nouvelle défaite des nationalistes engendrerait le désespoir et la révolte. «On est en train de perdre le référendum. On va être humiliés encore une fois. Les gens vont être révoltés. Imaginez ceux qui sont plus jeunes que moi et qui vont réaliser qu'on perd le référendum à cause d'une certaine partie de la population, celle du West Island. Qu'est-ce qui peut arriver à ce moment-là? Que ça tourne à la violence. J'ai peur de cela, la frustration de certains nationalistes. Le désespoir pourrait s'installer. Je crains que les gens se disent que la démocratie, ça ne suffit pas.»

Le comportement irresponsable de certains leaders de la communauté anglophone ne fait qu'accroître les appréhensions de Jean Allaire. «Les anglophones ne sont pas méchants, ils font appel à l'armée. Ce sont des déclarations complètement "crackpot". C'est un appel à la violence. Et c'est tellement méprisant que c'est révoltant.»

On ne retrouve pas la trace de ces propos alarmistes dans *Québec Demain*, l'ouvrage que M. Allaire publiera la semaine prochaine aux éditions Virage. Ces propos, il les a tenus dans le cadre de l'entrevue qu'il accordait cette semaine au DEVOIR.

De plus de 200 pages, cette «lettre ouverte aux Québécois» constitue en quelque sorte le testament politique de l'ancien président de la commission juridique du PLQ. Il y évoque d'abord les principales étapes de la démarche qui l'a amené à fuir les libéraux pour finalement fonder son propre parti politique. Il y consacre quelques chapitres à l'analyse de la situation politico-économique actuelle, pour ensuite y présenter ses hypothèses de solutions aux problèmes qui confrontent la société québécoise.

*Québec Demain* est un livre qui s'inscrit dans le prolongement des conclusions du groupe de réflexion et du programme du Parti Action démocratique. Son auteur y voit une sérieuse ré-

flexion en vue de l'élaboration d'un véritable projet de société. Prétention dont témoignent les titres de chapitre: «De l'esprit du changement proposé»; «Du retour à l'essence de la démocratie»; «Des missions de l'État»; «Du remboursement de la dette publique»; «Du revenu universel de base»; «De la modernisation de la fonction publique»; «Du besoin de créer un millions d'emplois en dix ans»; «De la politique énergétique»; «Du Transport de l'an 2000»; «Des arts et des sports»; «Du fleuve Saint-Laurent, zone protégée»; «Des autochtones et des Québécois»; «Des virages à l'éducation»; «Des ajustements aux programmes de santé.»

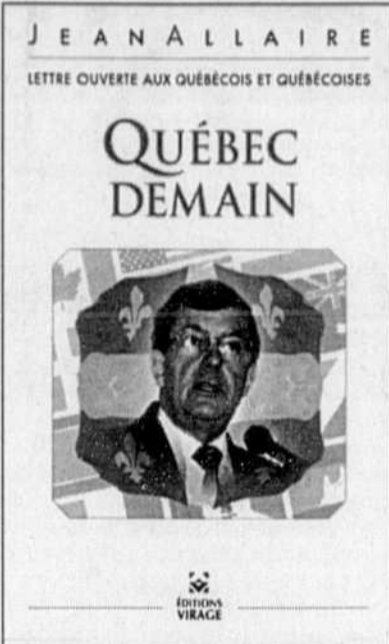
En entrevue, M. Allaire a exprimé son émerveillement face au *Tricheur* de Jean-François Lisée. Témoin privilégié de l'époque, il confirme le double jeu de Robert Bourassa, pour qui la dimension souverainiste du programme libéral n'était qu'un épouvantail qui visait à faire pression sur le Canada anglais.

Mais dans son livre, Jean Allaire articule une thèse souverainiste dont l'arrière-pensée ressemble à la stratégie de Robert Bourassa. Référant à la souveraineté, il écrit: «Quand nous serons en position de force, on nous écouterait plus sérieusement que maintenant et la voix de la raison du Canada anglais comme des fédéralistes québécois se fera sans doute entendre davantage.»

En entrevue, il reprochait à Robert Bourassa de «faire semblant» d'être souverainiste, pour obtenir de «petits pouvoirs» au sein de la fédération, alors que sa souveraineté vise à récupérer tous les pouvoirs pour les délégués dans le cadre d'une formule confédérale. «C'est la différence.»

*Québec Demain* a rien d'un réquisitoire contre des adversaires politiques, d'autant qu'aujourd'hui. Pas un mot sur Robert Bourassa, Jacques Parizeau ou Daniel Johnson. «Je me suis toujours abstenu d'attaquer les personnalités.» Par contre, les charges caustiques contre les partis sont nombreuses, du genre: «Le PQ, c'est la loto politique des Québécois. Le Parti libéral du Québec, c'est le drapeau blanc de la reddition du Québec.»

En entrevue, Jean Allaire n'a pu retenir ses sentiments. «Bourassa, il a trompé tout le monde y compris son entourage, y compris John Parisella et Jean-Claude Rivest qui n'étaient pas au courant de ces saloperies avec Ottawa et les autres premiers ministres. C'est un artiste du téléphone, je ne sais pas comment il n'a pas les oreilles en chou-fleur. (...) Johnson, il est platte à mort (...) Les excès de langage de Jacques Parizeau, ça m'énerve... Il se conduit comme un parfait tata, il nuit à la souveraineté.»



## Droits des homosexuels

# L'échec de Bob Rae ne fera pas reculer Ottawa

Ottawa (PC) — Nonobstant le rejet du projet de loi ontarien sur les droits des couples homosexuels, le gouvernement fédéral entend aller de l'avant.

Le ministre fédéral de la Justice, Allan Rock, en a donné l'assurance hier à sa sortie de la Chambre des communes. «Notre position demeure la même. Nous avons dit dès le départ que nous voulions amender la loi sur les droits de la personne pour interdire la discrimination sur la base de l'orientation sexuelle. Nous avons toujours l'intention de le faire.»

Il ressort néanmoins des échanges du ministre avec la presse parlementaire que le processus pourrait être long. La question est toujours à l'étude. S'il tient promesse, le gouvernement suivrait la voie déjà tracée par huit provinces et ferait écho à différents jugements, ainsi qu'à un rapport unanime d'un comité de la Chambre.

«Dans ces circonstances, je ne crois pas que ce soit tellement controversé», a souligné le ministre Rock. On ignore toutefois si le gouvernement fédéral ira jusqu'à accorder des droits aux couples homosexuels en matière d'avantages sociaux. Cette

question soulève des remous au sein du caucus libéral et la droite du PLC y est farouchement opposée.

Pour les homosexuels de l'Ontario qui n'ont pas pu obtenir les mêmes avantages sociaux en milieu de travail, non plus que les autres droits, le combat se transporterait maintenant sur le champ des tribunaux. Ils tenteront de réunir les fonds nécessaires pour porter leur cause devant les tribunaux et devant les commissions des droits de la personne partout au Canada.

«Une des choses que nous avons l'intention de faire est de créer un fonds de défense juridique de façon à être en mesure de saisir le plus grand nombre de cours de justice», a indiqué hier Tom Wamer, un porte-parole de la Coalition pour les droits des gays et des lesbiennes de l'Ontario.

Cette défaite du projet de loi néo-démocrate sur les conjoints de même sexe porte un dur coup aux droits à l'égalité, a déploré hier la dirigeante du Comité canadien d'action sur le statut de la femme, «La façon de définir sa famille constitue un droit fondamental pour une femme», a soutenu Mme Sunera Thobani, lors de l'assemblée annuelle du Comité.

# Publicité libérale: rien de plus normal, dit Johnson

KATHLEEN LÉVESQUE  
LE DEVOIR

Le premier ministre du Québec, Daniel Johnson, estime que la campagne publicitaire que lance son parti aujourd'hui n'a rien de contestable, ni légalement ni moralement.

«Je ne vois pas en quoi on peut contester quoi que ce soit. Les partis politiques ont le droit. Tous les partis le font. Le PQ le fait, nous le faisons: des annonces, des dépliants, la location de locaux, des affiches», a déclaré hier M. Johnson en marge de l'annonce d'un investissement à Montréal dans le cadre de l'entente Canada-Québec des travaux d'infrastructures.

Le premier ministre ne s'offusque pas que les coûts de cette campagne partisane ne soient pas comptabilisés comme dépenses électorales. «Les brefs ne sont pas émis. Les partis politiques peuvent faire de la politique jusqu'à l'émission des brefs avec l'argent de leurs partisans, avec l'argent des campagnes de financement. Ce n'est pas l'argent des contribuables», indique-t-il.

«On fait comme on a toujours fait

depuis des années. Il y a une précampagne et une campagne. Il n'y a rien de bien extraordinaire là-dedans», ajoute Daniel Johnson qui rappelle que le Parti libéral (PLQ) avait agi de la même façon à l'approche des scrutins de 1985 et 1989.

Judi, le PLQ présentait à la presse son offensive publicitaire qui place les électeurs devant un choix: la souveraineté avec le Parti québécois, l'emploi et le maintien des liens économiques avec le Canada s'ils optent pour le Parti libéral.

Ce choix constitutionnel, le maire de Montréal, Jean Doré, qui participait également à la conférence de presse, refuse de le faire. «J'ai toujours pensé qu'il fallait être capable de travailler, quel que soit le choix que les Québécois ou les Canadiens feraient. Le maire de Montréal n'a pas à se mêler du débat constitutionnel. Il a à défendre les intérêts des Montréalais et à faire le pont avec l'ensemble des communautés», a affirmé M. Doré qui partage la même estrade que les libéraux depuis quelques semaines, multiplication des investissements gouvernementaux obligés.

## TÉL.: 985-3344 AVIS PUBLICS FAX: 985-3340

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE RICHELIEU, COUR DU QUÉBEC (CHAMBRE CIVILE), NO: 765-02-000326-920. CLAUDE GOULET, Partie demanderesse, JEAN LANTAGNE ET JACQUELINE LATOUR, Parties défenderesses. PRENTZ AVIS que le 23 juin 1994, à 13h00, au: 17976 VICTOR, ST-JANVIER, DISTRICT DE TERREBONNE, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de JEAN LANTAGNE ET JACQUELINE LATOUR, saisis en cette cause, soit: caméra Minolta; ordinateur; écran et imprimante Emerson; etc. CONDITIONS: ARGENT OU CHEQUE VISE. ERIC DION, huissier de justice. ETUDE: PHILIPPE TREMBLAY, DION & ASS., HUISSIERS, 165 rue Du Moulin, Ste-Eustache (Québec) J7R 2P5. (514)491-7575. St-Eustache, ce 09 juin 1994.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE RICHELIEU, COUR DU QUÉBEC (CHAMBRE CIVILE), NO: 750-02-000700-936. Alcor Matériaux de Toiture Inc., Partie demanderesse, -vs- James Pélouquin Toiture et Rénovation Accel Inc., Partie défenderesse. Le 22ème jour de juin 1994, à 13h00, au 3864 des Perdux, Laplaine, Cc, district de Joliette, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de: James Pélouquin, saisis en cette cause, consistant en: 1 véhicule automobile Hyundai Sonata GLS, couleur bleue, imm. NNH 942, Cc, n/s; 2HMBF317LB009062; 1 foyer, poêle à combustion lente, fonte noire; 1 télévision avec meuble en bois vinyle module; 1 vidéo VHS RCA; 1 radio portatif Sanyo; 1 BBO au gaz; et autres. Conditions: ARGENT COMPTANT ET/OU CHEQUE VISE. Informations: Michel Panneton, Huissier, (514)471-8078.

JACQUES LANTOT HUISSIERS, 955 boul. Des Seigneurs, S-21, Terrebonne, Cc. J6W 3W5. Province de Québec, District de MONTREAL, COUR MUNICIPALE NO: 55.035.279-5, 55.004.469-2. ANDRE TANGUY, percepteur, Demanderesse, -vs- DOMINIQUE PARENT, Défendeur. Le 22 juin 1994, à 10h00 de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au no 149, RUE MOREAU, en la cité ST-MARC, district de Richelieu, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 Véhicule automobile de marque Oldsmobile, modèle Calcut, 1986, couleur grise 2 tons, immatriculée WGJ 505. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE FAUBERT, huissier, 466-2628. GRENIER

POISSANT & ASSOCIÉS, HUISSIERS DE JUSTICE, Lemoine, le 8 juin 1994. Province de Québec, District de MONTREAL, COUR DU QUÉBEC CHAMBRE CIVILE, NO: 500-02-012818-931. TELEMEDIA COMMUNICATIONS INC., Demanderesse, -vs- RESTAURANT RESTAURANTVILLE INC., Défenderesse. Le 22 juin 1994, à 13h00 de l'après-midi, A LA PLACE D'AFFAIRES de la défenderesse, au no 7543, RUE ST-HUBERT, en la cité MONTREAL, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 Nissan Micra blanc, 2 portes, # plaque QZ268; 1 vidéo VHS Hitachi; 1 téléviseur 20 pouces, couleur Hitachi. Conditions: ARGENT COMPTANT. Montréal, 09 juin 1994. ROBERT ASS., Tél.: 622-9222.

Province de Québec, District de MONTREAL, COUR DU QUÉBEC CHAMBRE CIVILE, NO: 500-02-022473-933. SEARS CANADA INC., Demanderesse, -vs- CHANTAL LEROUX, Défenderesse. Le 23 juin 1994, à 13h00 de l'après-midi, AU DOMICILE de la défenderesse, au no 67, RUE BESNER, en la cité COTEAU DU LAC, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 Automobile de marque Chevrolet modèle Cavalier 1993, couleur blanche, imm. TKT 975, no. série: 1G1JC11T4P726227 le tout avec acc. Condition: ARGENT COMPTANT. DENIS TEASDALE, huissier, 397-9277, DE L'ÉTUDE GRENIER & ASS., HUISSIERS, Montréal, le 8 juin 1994.

Province de Québec, District de MONTREAL, COUR DU QUÉBEC CHAMBRE CIVILE, NO: 510-32-000019-936. JOCELYN LANQUETTE & ROSELYNE ARCHAMBAULT, Demanderesse, -vs- COUVREUR S O S INC, Défenderesse. Le 22 juin 1994, à 10h30 de l'avant-midi, A LA PLACE D'AFFAIRES de la défenderesse, au no 684, BOUL. LABELLE, en la cité LAVAL, district de Laval, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 Bureau en bois avec retour et 3 tiroirs et acc.; 1 classeur en métal noir à 4 tiroirs; 1 répondeur téléphonique de marque Panasonic

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE TERREBONNE, COUR DU QUÉBEC, NO: 700-02-001300-947. LEOPOLD REMILLARD ET REAL REMILLARD, DEMANDERESSE, -vs- STEPHANE MOREL ET MADELEINE LECLAIR, DEFENDERESSE. AVIS PUBLIC EST PAR LA PRESENTE donne que les effets mobiliers de la partie défenderesse, saisis en cette cause, seront vendus au 772, SAULNIER, app. 1, à REPENTIGNY, le 22e jour de juin 1994, à 13h00 de

modèle KXT1460, no. série: 9XAMA04954 et acc. Condition: ARGENT COMPTANT. CAMILLE BERNARD, huissier, 397-9277, DE L'ÉTUDE GRENIER & ASS., HUISSIERS, Montréal, le 8 juin 1994.

Province de Québec, District de Laval, COUR DU QUÉBEC, NO: 540-32-000587-947. JEAN-PAUL SIROIS, Demandeur, -vs- EDITH SILVA, Défendeur. Le 21 juin 1994, à 10h30 de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au no 362m 13e Rue, en la cité Laval-des-Rapides, district de Laval, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 ensemble de salon en tissu gris; 1 ensemble de salle à dîner, table & 4 chaises; 1 système de son; 1 téléviseur Mitsubishi 20 pc couleur; 1 machine à coudre et acc. Conditions: ARGENT COMPTANT. Montréal, 09 juin 1994. ROBERT ASS., Tél.: 622-9222.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE TERREBONNE, COUR DU QUÉBEC, NO: 700-02-001300-947. LEOPOLD REMILLARD ET REAL REMILLARD, DEMANDERESSE, -vs- STEPHANE MOREL ET MADELEINE LECLAIR, DEFENDERESSE. AVIS PUBLIC EST PAR LA PRESENTE donne que les effets mobiliers de la partie défenderesse, saisis en cette cause, seront vendus au 772, SAULNIER, app. 1, à REPENTIGNY, le 22e jour de juin 1994, à 13h00 de

l'après-midi, savoir: 1 Véhicule Honda Accord 1983, 1 téléviseur, 1 vidéo VHS; 1 chaîne stéréo. LESQUELS EFFETS seront vendus pour argent comptant au plus offrant et dernier enchérisseur. DONNE à St-Jérôme, ce 1er juin 1994. EUGENE FILION, HUISSIER-FILION & ASSOCIÉS HUISSIERS, 110 de Manigay, St-Jérôme, Québec, J7Y 2G1. Tél.: 436-8282.

Faille AVIS est par les présentes donné que LISE MEUNIER CLÉMENT a fait cession le 30e jour de mai 1994 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 23e jour de juin 1994, à 11 h 00, au bureau du syndic, 2523, Jean-Talbot, bureau 100, Montréal (Québec). Ce 6e jour de juin 1994. Paul Brooks, C.G.A., C.I.P. Administrateur

Faille AVIS est par les présentes donné que LISE MEUNIER CLÉMENT a fait cession de ses biens en date du 6 juin 1994 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 29 juin 1994 à 9h30 au 5, Place Ville-Marie, 8e étage, Montréal (Québec). Daté de Montréal, ce 10e jour de juin 1994. Jocelyn Marineau, i.l., DDN, Syndic

LES COURS MONT-ROYAL 1550, rue Metcalfe, #500 Montréal (Québec) H3A 1X6 Tél.: (514) 848-1136

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE M. & M. EMBROIDERY INC., un corps politique, dément incorporé selon la loi, faisant affaires dans la Ville de LaSalle, District de Montréal, Province de Québec, au 1199 Shevchenko, H8N 1N7. Compagnie débitrice AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE AVIS est par les présentes donné qu'une Ordonnance de Liquidation a été rendue contre la compagnie débitrice susmentionnée selon la Loi de la Liquidation (RSQ L4) le 19ème jour de mars 1994 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 21ème jour de juin 1994 à 10:00 heures de l'avant-midi au Bureau du Liquidateur, 345 ave. Victoria, bureau 400, Westmount, Montréal, Qué. Daté à Westmount, Québec, le 7ème jour de juin 1994. H & M Diamond et associés Inc. Syndics

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE Article 102(4) Dans l'affaire de la faillite de: ESSENCE DU PAPIER INC., corps politique légalement constitué ayant son siège social au 4160, St-Denis, Montréal, Québec H2V 2M5. Faille AVIS est par les présentes donné que Essence du Papier Inc. a déposé une cession le 31 mai 1994 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 20 juin 1994 à 13h30, au Bureau du Séquestre Officiel, 5, Place Ville-Marie, 8e étage, dans la ville de Montréal, dans la province de Québec. DATÉ DE MONTRÉAL, ce 8e jour de juin 1994. Raymond, Chabot, Fafard, Gagnon Inc., Syndic Roland Chrétien, CIP Responsable de l'actif Raymond, Chabot, Fafard, Gagnon Inc. 600, de La Gauchetière Ouest Bureau 1900 Montréal, Québec H3B 4L8 Tél.: (514) 879-1385

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE Dans l'affaire de la faillite de « 116029 Canada Inc. », corporation légalement constituée, ayant eu sa principale place d'affaires au 2316, boulevard René Laennec, en la cité et district de Laval, province de Québec, H7M 9Z7. Avis est par les présentes donné qu'une ordonnance de séquestre a été rendue contre 116029 Canada Inc. le 3 juin 1994 en vertu des dispositions de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité, et que la première assemblée des créanciers aura lieu le 8 juillet 1994 à 13h30 aux bureaux du séquestre officiel au 5, Place Ville Marie, 8e étage, à Montréal, Québec. Caron Bélanger Ernst & Young Inc., syndic Claude Gilbert, CA, CIP, administrateur

La suite des avis se trouve en page B 7

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE Dans l'affaire de la faillite de: ESSENCE DU PAPIER INC., corps politique légalement constitué ayant son siège social au 4160, St-Denis, Montréal, Québec H2V 2M5. Faille AVIS est par les présentes donné que Essence du Papier Inc. a déposé une cession le 31 mai 1994 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 20 juin 1994 à 13h30, au Bureau du Séquestre Officiel, 5, Place Ville-Marie, 8e étage, dans la ville de Montréal, dans la province de Québec. DATÉ DE MONTRÉAL, ce 8e jour de juin 1994. Raymond, Chabot, Fafard, Gagnon Inc., Syndic Roland Chrétien, CIP Responsable de l'actif Raymond, Chabot, Fafard, Gagnon Inc. 600, de La Gauchetière Ouest Bureau 1900 Montréal, Québec H3B 4L8 Tél.: (514) 879-1385

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE Dans l'affaire de la faillite de « 116029 Canada Inc. », corporation légalement constituée, ayant eu sa principale place d'affaires au 2316, boulevard René Laennec, en la cité et district de Laval, province de Québec, H7M 9Z7. Avis est par les présentes donné qu'une ordonnance de séquestre a été rendue contre 116029 Canada Inc. le 3 juin 1994 en vertu des dispositions de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité, et que la première assemblée des créanciers aura lieu le 8 juillet 1994 à 13h30 aux bureaux du séquestre officiel au 5, Place Ville Marie, 8e étage, à Montréal, Québec. Caron Bélanger Ernst & Young Inc., syndic Claude Gilbert, CA, CIP, administrateur

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE Dans l'affaire de la faillite de: ESSENCE DU PAPIER INC., corps politique légalement constitué ayant son siège social au 4160, St-Denis, Montréal, Québec H2V 2M5. Faille AVIS est par les présentes donné que Essence du Papier Inc. a déposé une cession le 31 mai 1994 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 20 juin 1994 à 13h30, au Bureau du Séquestre Officiel, 5, Place Ville-Marie, 8e étage, dans la ville de Montréal, dans la province de Québec. DATÉ DE MONTRÉAL, ce 8e jour de juin 1994. Raymond, Chabot, Fafard, Gagnon Inc., Syndic Roland Chrétien, CIP Responsable de l'actif Raymond, Chabot, Fafard, Gagnon Inc. 600, de La Gauchetière Ouest Bureau 1900 Montréal, Québec H3B 4L8 Tél.: (514) 879-1385

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE Dans l'affaire de la faillite de « 116029 Canada Inc. », corporation légalement constituée, ayant eu sa principale place d'affaires au 2316, boulevard René Laennec, en la cité et district de Laval, province de Québec, H7M 9Z7. Avis est par les présentes donné qu'une ordonnance de séquestre a été rendue contre 116029 Canada Inc. le 3 juin 1994 en vertu des dispositions de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité, et que la première assemblée des créanciers aura lieu le 8 juillet 1994 à 13h30 aux bureaux du séquestre officiel au 5, Place Ville Marie, 8e étage, à Montréal, Québec. Caron Bélanger Ernst & Young Inc., syndic Claude Gilbert, CA, CIP, administrateur

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE Dans l'affaire de la faillite de: ESSENCE DU PAPIER INC., corps politique légalement constitué ayant son siège social au 4160, St-Denis, Montréal, Québec H2V 2M5. Faille AVIS est par les présentes donné que Essence du Papier Inc. a déposé une cession le 31 mai 1994 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 20 juin 1994 à 13h30, au Bureau du Séquestre Officiel, 5, Place Ville-Marie, 8e étage, dans la ville de Montréal, dans la province de Québec. DATÉ DE MONTRÉAL, ce 8e jour de juin 1994. Raymond, Chabot, Fafard, Gagnon Inc., Syndic Roland Chrétien, CIP Responsable de l'actif Raymond, Chabot, Fafard, Gagnon Inc. 600, de La Gauchetière Ouest Bureau 1900 Montréal, Québec H3B 4L8 Tél.: (514) 879-1385

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE Dans l'affaire de la faillite de « 116029 Canada Inc. », corporation légalement constituée, ayant eu sa principale place d'affaires au 2316, boulevard René Laennec, en la cité et district de Laval, province de Québec, H7M 9Z7. Avis est par les présentes donné qu'une ordonnance de séquestre a été rendue contre 116029 Canada Inc. le 3 juin 1994 en vertu des dispositions de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité, et que la première assemblée des créanciers aura lieu le 8 juillet 1994 à 13h30 aux bureaux du séquestre officiel au 5, Place Ville Marie, 8e étage, à Montréal, Québec. Caron Bélanger Ernst & Young Inc., syndic Claude Gilbert, CA, CIP, administrateur

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE Dans l'affaire de la faillite de: ESSENCE DU PAPIER INC., corps politique légalement constitué ayant son siège social au 4160, St-Denis, Montréal, Québec H2V 2M5. Faille AVIS est par les présentes donné que Essence du Papier Inc. a déposé une cession le 31 mai 1994 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 20 juin 1994 à 13h30, au Bureau du Séquestre Officiel, 5, Place Ville-Marie, 8e étage, dans la ville de Montréal, dans la province de Québec. DATÉ DE MONTRÉAL, ce 8e jour de juin 1994. Raymond, Chabot, Fafard, Gagnon Inc., Syndic Roland Chrétien, CIP Responsable de l'actif Raymond, Chabot, Fafard, Gagnon Inc. 600, de La Gauchetière Ouest Bureau 1900 Montréal, Québec H3B 4L8 Tél.: (514) 879-1385

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE Dans l'affaire de la faillite de « 116029 Canada Inc. », corporation légalement constituée, ayant eu sa principale place d'affaires au 2316, boulevard René Laennec, en la cité et district de Laval, province de Québec, H7M 9Z7. Avis est par les présentes donné qu'une ordonnance de séquestre a été rendue contre 116029 Canada Inc. le 3 juin 1994 en vertu des dispositions de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité, et que la première assemblée des créanciers aura lieu le 8 juillet 1994 à 13h30 aux bureaux du séquestre officiel au 5, Place Ville Marie, 8e étage, à Montréal, Québec. Caron Bélanger Ernst & Young Inc., syndic Claude Gilbert, CA, CIP, administrateur

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE Dans l'affaire de la faillite de: ESSENCE DU PAPIER INC., corps politique légalement constitué ayant son siège social au 4160, St-Denis, Montréal, Québec H2V 2M5. Faille AVIS est par les présentes donné que Essence du Papier Inc. a déposé une cession le 31 mai 1994 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 20 juin 1994 à 13h30, au Bureau du Séquestre Officiel, 5, Place Ville-Marie, 8e étage, dans la ville de Montréal, dans la province de Québec. DATÉ DE MONTRÉAL, ce 8e jour de juin 1994. Raymond, Chabot, Fafard, Gagnon Inc., Syndic Roland Chrétien, CIP Responsable de l'actif Raymond, Chabot, Fafard, Gagnon Inc. 600, de La Gauchetière Ouest Bureau 1900 Montréal, Québec H3B 4L8 Tél.: (514) 879-1385

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE Dans l'affaire de la faillite de « 116029 Canada Inc. », corporation légalement constituée, ayant eu sa principale place d'affaires au 2316, boulevard René Laennec, en la cité et district de Laval, province de Québec, H7M 9Z7. Avis est par les présentes donné qu'une ordonnance de séquestre a été rendue contre 116029 Canada Inc. le 3 juin 1994 en vertu des dispositions de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité, et que la première assemblée des créanciers aura lieu le 8 juillet 1994 à 13h30 aux bureaux du séquestre officiel au 5, Place Ville Marie, 8e étage, à Montréal, Québec. Caron Bélanger Ernst & Young Inc., syndic Claude Gilbert, CA, CIP, administrateur

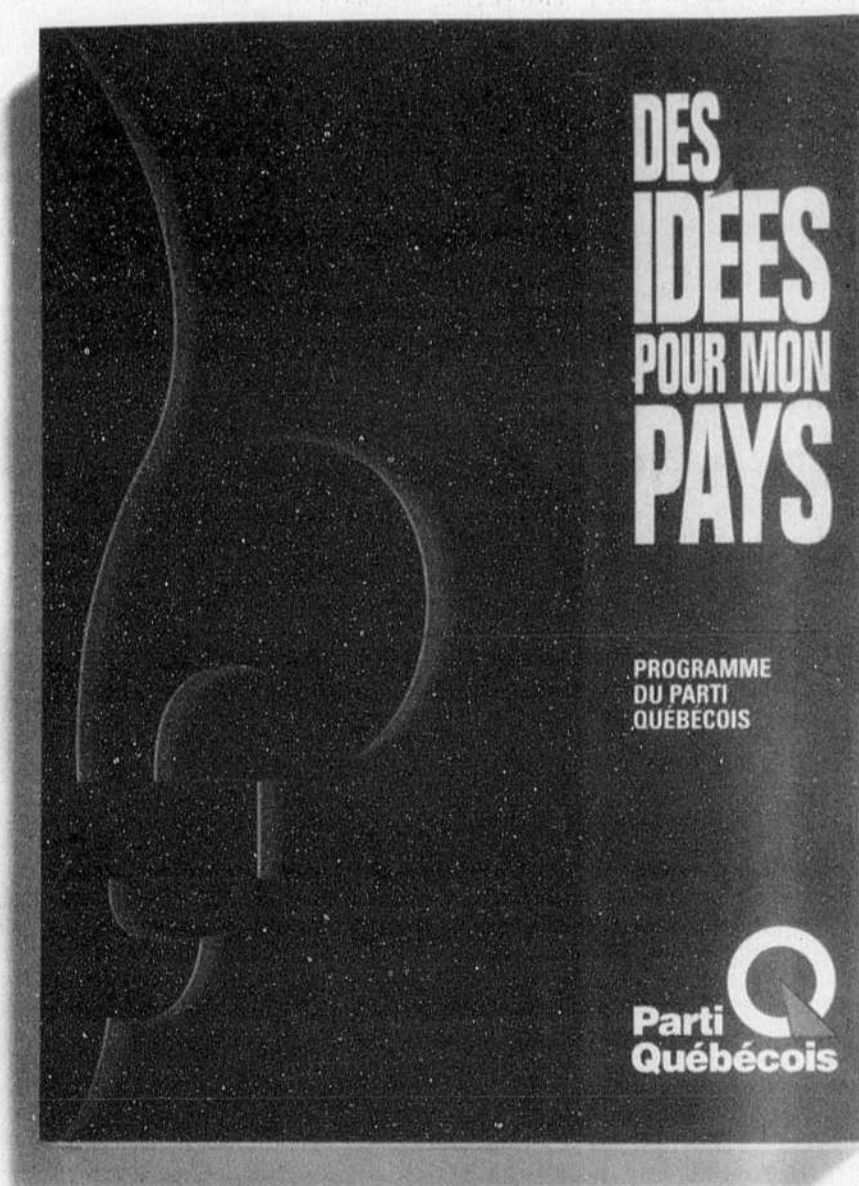
AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE Dans l'affaire de la faillite de: ESSENCE DU PAPIER INC., corps politique légalement constitué ayant son siège social au 4160, St-Denis, Montréal, Québec H2V 2M5. Faille AVIS est par les présentes donné que Essence du Papier Inc. a déposé une cession le 31 mai 1994 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 20 juin 1994 à 13h30, au Bureau du Séquestre Officiel, 5, Place Ville-Marie, 8e étage, dans la ville de Montréal, dans la province de Québec. DATÉ DE MONTRÉAL, ce 8e jour de juin 1994. Raymond, Chabot, Fafard, Gagnon Inc., Syndic Roland Chrétien, CIP Responsable de l'actif Raymond, Chabot, Fafard, Gagnon Inc. 600, de La Gauchetière Ouest Bureau 1900 Montréal, Québec H3B 4L8 Tél.: (514) 879-1385

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE Dans l'affaire de la faillite de « 116029 Canada Inc. », corporation légalement constituée, ayant eu sa principale place d'affaires au 2316, boulevard René Laennec, en la cité et district de Laval, province de Québec, H7M 9Z7. Avis est par les présentes donné qu'une ordonnance de séquestre a été rendue contre 116029 Canada Inc. le 3 juin 1994 en vertu des dispositions de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité, et que la première assemblée des créanciers aura lieu le 8 juillet 1994 à 13h30 aux bureaux du séquestre officiel au 5, Place Ville Marie, 8e étage, à Montréal, Québec. Caron Bélanger Ernst & Young Inc., syndic Claude Gilbert, CA, CIP, administrateur

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE Dans l'affaire de la faillite de: ESSENCE DU PAPIER INC., corps politique légalement constitué ayant

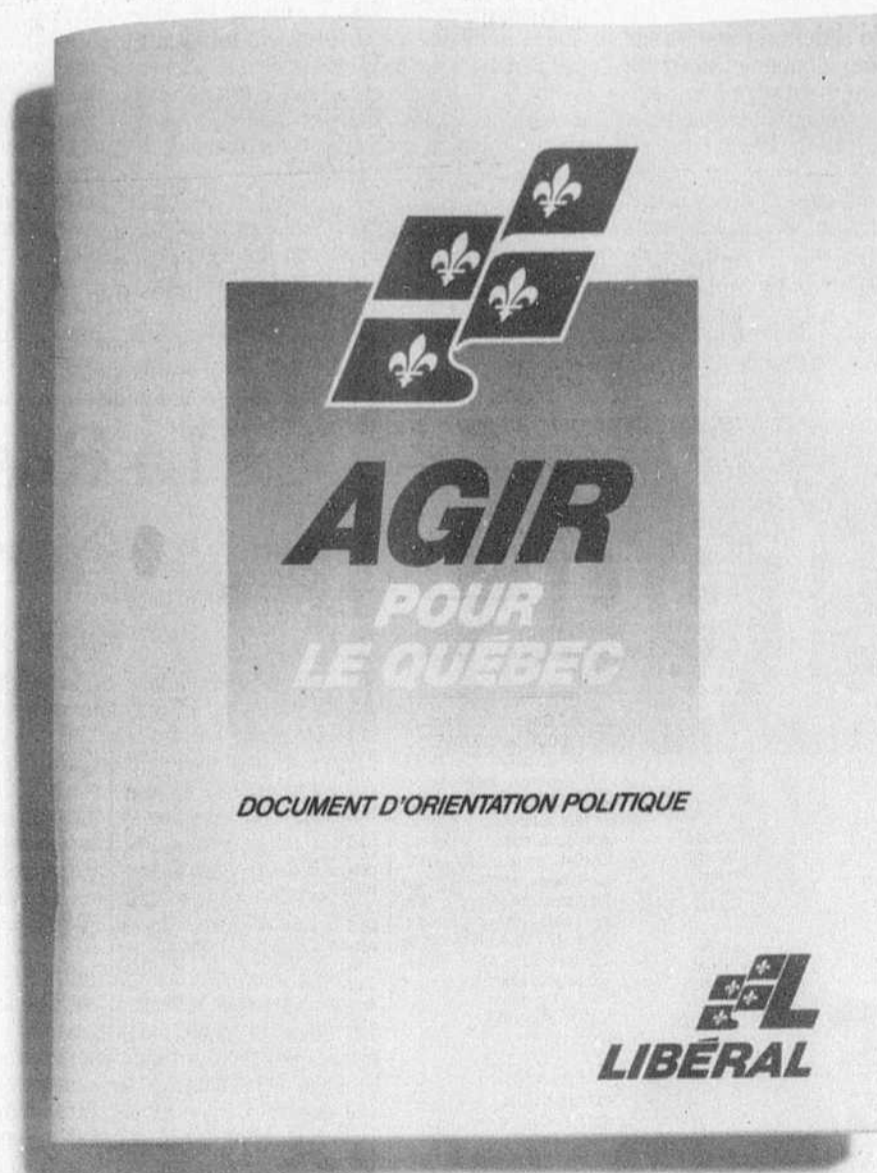
# Dans quelque temps, nous aurons à faire un choix important pour l'avenir du Québec.

**Mais avant d'arrêter notre choix en vue de la prochaine élection, nous devrions tous et chacun prendre le temps de lire attentivement ce que chaque parti nous propose et répondre franchement aux questions ci-dessous.**



1. Est-ce que ce programme donne vraiment la priorité à l'emploi et au développement économique ?
2. Est-ce qu'il présente une option réaliste et moderne pour l'avenir du Québec ?
3. Est-ce qu'il nous permettra de maintenir notre stabilité politique et d'améliorer notre niveau de vie ?

**Vous pouvez obtenir une copie du Programme du Parti québécois à l'adresse suivante :**  
Parti québécois, 7370, rue St-Hubert, Montréal (Qc) H2R 2N3 (514) 270-5400



1. Est-ce que ce programme donne vraiment la priorité à l'emploi et au développement économique ?
2. Est-ce qu'il présente une option réaliste et moderne pour l'avenir du Québec ?
3. Est-ce qu'il nous permettra de maintenir notre stabilité politique et d'améliorer notre niveau de vie ?

**Vous pouvez obtenir une copie du Programme du Parti libéral du Québec à l'adresse suivante :**  
Parti libéral du Québec, 4364, rue St-Denis, Montréal (Qc) H2J 2L1 (514) 288-4364



# **Un choix très important.**

**«Le Parti québécois,  
à partir du moment  
où il est élu, a le man-  
dat et la responsabi-  
lité d'enclencher le  
processus d'accès-  
sion du Québec à la  
souveraineté.»**

*– Jacques Parizeau  
L'Actualité, 15 avril 1994*

**«Les voies de l'avenir  
passent par l'entente  
avec nos partenaires.  
La véritable indépen-  
dance, celle des  
citoyens, passe par  
l'emploi.»**

*– Daniel Johnson  
Discours inaugural,  
17 mars 1994*



Photos: R. Kirdi / Agence P.P.L.



**Avant d'arrêter notre choix,  
demandons-nous aussi  
en qui nous avons le plus confiance.**

  
**LIBÉRAL**

## É D I T O R I A L

## Pauvre Europe!

François Brousseau

Pauvre Europe! Alors qu'une grosse moitié des électeurs du Vieux Continent se rend ces jours-ci élire les 567 députés au Parlement de Strasbourg, elle fait face à une crise d'identité sans précédent que la formule de l'élection au suffrage universel pan-européen ne semble pas à même de conjurer.

**L**a victoire formelle des partisans du traité de Maastricht, en septembre 1992 lors du référendum français, puis un peu partout en Europe en 1993 dans les Parlements, fut une victoire à la Pyrrhus. Entérinée sur papier, de justesse, après maintes manœuvres, cette victoire ne s'est pas transformée politiquement et sociologiquement. La campagne électorale qui s'achève dans l'indifférence générale, dans les douze pays de l'Union européenne, l'illustre à merveille.

Selon un sondage d'Eurobaromètre publié cette semaine dans *Le Monde*, l'appui de principe des Français à l'intégration européenne est passé, entre 1987 et 1993, de 74% à 55%. Si on leur demande si la France «tire un bénéfice» de cette intégration, ils ne sont plus que 40% à dire oui.

Interrogés par ailleurs à savoir si leur identité européenne était plus ou moins forte que leur identité nationale, 90% des Britanniques, 85% des Allemands et 84% des Français ont répondu en faveur de l'identité nationale, qu'elle soit «exclusive» («Je me sens uniquement Français — ou Britannique, ou Allemand — et pas du tout Européen») ou «partagée» («Je me sens plus Français — ou Allemand, ou Britannique — qu'Européen»).

De tels chiffres traduisent un recul de l'idée européenne, alors même que mécaniquement, l'Europe communautaire poursuit sa lancée qui ressemble de plus en plus à une fuite en avant: élargissement de Douze à Seize pour l'année prochaine (si encore les citoyens des quatre pays intéressés votent «oui»); augmentation des prérogatives de la Commission et du Parlement selon le traité de Maastricht, etc.

L'Europe pâtit aujourd'hui d'avoir voulu se construire contre les nations, d'avoir voulu les nier. Les grands témoins de l'Europe de Bruxelles, dont Jacques Delors, président sortant de la Commission, est la meilleure incarnation, sont partis du principe que le nationalisme est honteux en soi, qu'il est nécessairement le symbole d'un passé trouble, voire taché de sang, et qu'il faut par conséquent dépasser le stade national en accédant à une nouvelle citoyenneté, obligatoirement d'un niveau supérieur.

Au lieu de quoi, les présentes élections européennes s'avèrent, de facto, une juxtaposition de plébiscites et de consultations tout à fait nationales: John Major se fera-t-il manger tout rond par les travaillistes, et devra-t-il par conséquent démissionner? Michel Rocard et son pauvre Parti socialiste passeront-ils le cap des 20%, en deçà duquel les chances de ce dernier aux présidentielles de 1995 s'évanouiraient? Helmut Kohl réussira-t-il son retour au premier plan après une descente aux enfers? Voilà les «vraies» questions de ces élections européennes.

Les piètres taux de participation — en recul sur ceux des années précédentes — qui s'annoncent sont une autre mesure du malaise européen. Plus encore, des listes ouvertement hostiles à l'Europe fédérale, et allant aux élections avec ce seul et unique principe, recueillent des appuis étonnants au Danemark et en France... voire peut-être en Allemagne.

L'élection du Parlement européen au suffrage universel, qui en est à son quatrième exercice depuis juin 1979, devait donner à la construction européenne la légitimité démocratique qui lui manquait. En effet, l'Europe communautaire souffrait de «technocratie»; ses décisions étaient prises «par-dessus la tête des citoyens», disait le cliché.

La réponse rêvée? «Construisons la citoyenneté avec des élections au suffrage universel.» Plus récemment, les penseurs de l'Europe officielle ont ajouté, à l'occasion du sommet de Maastricht en février 1992, l'unification par la monnaie unique. Dans les deux cas, il s'est agi d'une «vision» relevant plutôt... de la pensée magique.

Car spontanément, pour l'écrasante majorité des citoyens français, allemands, britanniques et autres, le lieu primordial du débat démocratique, le lieu du politique, cela reste la nation. Seule une petite minorité de personnes — plus ou moins 10% selon les pays si l'on en croit le sondage précité — pense autrement. Et le lieu spontané du débat international

**L'élection de ses députés au suffrage universel ne règle pas ses problèmes.**

reste... justement, les rapports entre nations libres, entre pays souverains.

Pourtant, il est absolument vrai que de plus en plus de problèmes et de réalités de cette fin de siècle tendent à relativiser la souveraineté nationale et à rendre souhaitable ou nécessaire la coordination internationale, voire dans certains cas l'autorité supranationale: l'environnement, la lutte à la criminalité, la nouvelle économie internationale et l'intervention contre les guerres ne sont que quelques-uns de ces domaines.

Mais le chemin pris pour y arriver n'est pas le bon. L'identité commune européenne existe bien au niveau des élites de Bruxelles, comme elle existe au demeurant dans toutes les fonctions publiques. Cependant, dans la population en général, chez les Italiens, les Espagnols ou les Grecs, elle se résume à une participation — au demeurant faible, autour de 50% — à des élections quinquennales dominées par des questions nationales, ainsi qu'à des débats abstraits, peu suivis sauf dans les cercles d'initiés.

Après quatre consultations générales en quinze ans, après le traité de Maastricht qui n'a fait que fouetter un nationalisme devenu moins serein à force d'être attaqué et dénigré, le débat européen reste aujourd'hui au ras des pâquerettes. On en est encore à l'échange de clichés malfaisants sur «les bureaucrates froids qui veulent tout régenter depuis leurs bureaux de Bruxelles» (alors que l'Europe est en réalité, comme on l'a vu à Sarajevo, encore largement impuissante) et «la peste nationaliste à laquelle il faut répondre par la raison fédéraliste».

Avec des arguments d'un niveau aussi misérable, aussi ignorant de la réalité humaine et politique, l'Europe est mal partie. Il faudra que de nouveaux Robert Schuman et Jean Monnet, pères de la première Europe, surgissent et reprennent le bâton du pèlerin, qu'ils proposent un nouveau pacte entre des communautés éclairées et souveraines... au lieu de l'actuel «trou noir où disparaissent les capacités politiques» (Paul Thibaud, *Le Monde* du 8 juin). Les élections d'aujourd'hui ne font pas avancer d'un pas l'identité politique européenne... une identité qui, plus que jamais, reste à créer.

## L E T T R E S

## Du génie, SVP

Vraisemblablement, une cinquantaine d'écoles rurales fermeront définitivement leurs portes au 30 juin prochain.

Pour apprendre, nos enfants devaient s'éloigner. Pourtant, au village, l'école est simultanément un service public et un symbole de vivacité.

A Solidarité rurale, une coalition de 25 organismes actifs sur tout le territoire, nous ne partageons pas le point de vue selon lequel, notamment, les commissions scolaires n'auraient qu'une responsabilité: fournir des services éducatifs à des enfants au meilleur coût possible pour la société.

Comme président de Solidarité rurale du Québec, je demande premièrement au ministre de l'Éducation, M. Jacques Chagnon, d'inciter les commissions scolaires à surseoir à leurs projets de fermeture d'écoles primaires.

Il importe qu'elles mettent au pouvoir leur imagination, en relation avec les populations locales, pour trouver des formes de structures pédagogiques, administratives et financières qui permettent de maintenir les écoles ouvertes dans nos villages.

Deuxièmement, les ministres Chagnon et Picotte doivent se compromettre envers la population rurale: les coupures budgétaires infligées par leur gouvernement aux commissions scolaires ne peuvent conduire à des coupures de services en milieu rural.

Qu'on me comprenne bien, nous ne demandons pas plus d'argent, nous proposons seulement d'avoir plus de génie! Et le génie s'illustre, en milieu rural comme ailleurs, lorsque l'on considère la population comme une alliée.

Jacques Proulx  
Nicolet, 25 mai 1994

## La baïonnette de Jacques Hébert

Dire de ce M. Jacques Hébert, Q.C., sénateur, à qui LE DEVOIR ouvrirait ses pages le 28 mai dernier, qu'il manie la provocation comme un art serait lui faire trop d'honneur. Ce petit monsieur, jamais élu à quelque poste électif que ce soit, lui dont la «carrière» politique tient à son petit ami Trudeau, fait comme si le Bloc québécois avec ses 54 députés n'était pas légitime de porter son message là où il le veut.

Non mais! «En France, un Lucien Bouchard corse serait en prison ou caché dans le maquis!»

C'est de la sottise et du sabotage. M. Hébert est à la guerre. Il nous passe la baïonnette sous le nez et joue du «petit séparatiste bourgeois», de «la gentille petite Bosnie libre, heureuse et française», des «petits professeurs séparatistes de l'Université du Québec à Montréal qui se voient déjà ambassadeurs au Zimbabwe ou en Croatie».

Mais qui est-il donc ce petit monsieur à courte vue, qui feint d'ignorer que le cœur, la tête et le corps du fait français en Amérique du Nord, c'est d'abord le Québec qui les incarne? Qui et quoi protège-t-il derrière ses plaintes? Sûrement pas les communautés francophones hors Québec qui déclinent, périssent, s'assimilent inexorablement; ni les Québécois qui sont à un tournant démographique crucial.

Si la souveraineté n'arrive pas maintenant, c'est la glissade qui continue, l'enlèvement, le point de non-retour.

C'est évidemment ce à quoi travaille ce petit monsieur, «têteux» d'un système qui l'a entretenu grassement

jusqu'à ce jour et pour lequel une partie de nos impôts sert à payer le train de vie de courtois.

Vivement les impôts et taxes québécois et que l'on cesse de donner la becquée à ce coucou qui salit son nid et celui des autres.

Pierre Brousseau  
Montréal, 2 juin 1994

## Webster charrie

Norman Webster charrie quand il écrit: «Les Québécois n'ont pas le droit de ne penser qu'à eux-mêmes.» Se peut-il que des gens informés comme lui ne réalisent pas encore tous les efforts qui ont été faits depuis plus de 20 ans pour trouver des solutions au problème de l'intégration respectueuse du Québec dans la Confédération? Ce qui se passe, au fond, c'est que le Canada anglais vit très mal sa recherche d'identité. Il tente subtilement de rendre le Québec coupable de prendre les moyens nécessaires pour se développer normalement. Entre-temps, le Canada rétrograde, passiviste et conservateur joue à l'autruche ou à l'indignation.

A ces pratiquants de l'immobilisme, à ces apôtres de l'apocalypse, il faut faire voir que ce qui mine réellement l'économie, l'enthousiasme, l'investissement, c'est le manque de vision et de projet de société, c'est le manque d'outils efficaces pour avancer, c'est le dédoublement des pouvoirs et responsabilités sous la férule centralisatrice d'Ottawa.

Les autres Canadiens se forgent également un pays selon leurs idéaux, au lieu d'entraver les démarches d'épanouissement du Québec.

Richard Legault  
Québec, 6 juin 1994



REPRISE

## De la guerre dans l'air



DANIEL  
LATOUCHE

**I**ly a de la guerre dans l'air. Cela se sent et surtout, cela s'entend. Et je ne parle pas des déclarations de la ministre fédérale du Bien-être — on se demande de lequel — y allant de sa dénonciation de Lucien Bouchard. Un traître à la nation, a-t-elle suggéré, nous rappelant ainsi qu'il y a 50 ans on savait régler leur compte à ce type d'individus.

Cette femme a l'intelligence politique d'une vieille bottine militaire. Et c'est elle qui doit mener à bien la réforme du système de santé du Canada. Cela sent le raid de Dieppe à plein nez. Et puis, il y a Jean Chrétien qui va faire du tourisme militaire en Bosnie. Curieux.

Pendant 10 jours, la chorale médiatico-militaire n'en a eu que pour le Débarquement de Normandie. Que de petites flèches sur les cartes, que de petits drapeaux et que de croix blanches, alignées comme à la parade. Que de discours creux. Et tous ces anciens combattants que l'on trimbalait impunément comme s'il s'agissait d'une dernière sortie au cinéma.

La mise en scène touchait parfois au grotesque. Ce fut le cas lorsque Jean Chrétien a profité de l'occasion pour y aller de sa petite chanson à la grandeur du Canada. Ce fut encore le cas avec ces défilés sans fin, ces survols d'avions de combat et ce tintamarre incessant de fanfares. Un peu de silence — et pas seulement une minute volée ici et là — n'aurait pas fait injure à la «célébration».

Admettons que le moment était incontournable et que la télévision ne pouvait éviter pareille occasion de montrer son savoir-faire. Admettons tout cela et même qu'il est bon de rappeler les grands moments d'une histoire qu'on voudrait trop souvent oublier. Mais alors fallait-il vraiment le faire de cette façon, comme si cette histoire n'était qu'une succession de tableaux à la Disneyworld.

Un peu de recul n'aurait pas nui. Un peu de sens critique non plus.

Le pire, c'est qu'il n'y a pas eu une seule voix discordante, du moins pas une seule voix officielle. Partout le même hymne au courage et à la force; personne pour souligner les erreurs qui ont coûté des milliers de vies humaines. Personne pour mentionner toutes les ouvertures de paix que l'on a choisi d'ignorer. Et encore personne pour rappeler tous ces étranges silences que l'on a cherché à protéger — comme celui entourant l'existence de camps d'extermination — sous prétexte que reconnaître leur existence aurait pu ébranler la confiance de ces soldats qu'on s'appretait à envoyer à la mort.

Et quelle belle occasion manquée de nous servir un petit cours d'histoire sur la grandeur et la chute des nations. Le 6 juin 1944, le Canada était à l'apogée de son importance dans le monde, surtout à cause de sa contribution en hommes, volontaires ou pas, et de son rôle de réserve de matériaux stratégiques pour les États-Unis. Mais tous les analystes du dimanche qui nous ont présenté ces images seraient bien en peine de citer une seule décision stratégique d'importance où la participation canadienne a eu la moindre importance. Sur le terrain, les faits d'armes canadiens, exagérés ou pas, ont été fort nombreux. On ne peut pas en dire autant des officiers et des généraux qui commandaient cette armée. Eisenhower et Monty les consultaient, mais toujours le lendemain.

Le Canada est le seul membre de la coalition alliée qui est sorti du conflit sans aucun objectif et surtout

sans la moindre idée de ce qu'il fallait faire pour consolider sa position. Même la France — De Gaulle pour être plus précis — avait un plan. Pour les États-Unis, il s'agissait de transformer une supériorité militaire évidente en avantages économiques et politiques. Pour la Grande-Bretagne, il fallait éviter le pire et préserver le plus longtemps possible l'image d'un pays victorieux. Ce fut finalement impossible, mais ce n'est pas parce que Churchill n'a pas essayé.

Dès que les Alliés eurent pris pied en Normandie, il était devenu évident qu'on n'avait plus besoin du Canada. Lors des grandes conférences interalliées de 1944 et 1945, le Canada ne fut même pas invité et il ne vint à l'esprit de personne d'accorder au Canada une place parmi les puissances occupantes de l'Allemagne. Lorsque la France demanda à être reconnue comme puissance victorieuse à part entière, les Américains et les Russes s'objectèrent, mais finalement les Anglais consentirent à leur concéder une portion de leur zone d'occupation. Croyez-vous qu'on accorda le même traitement au Canada? Évidemment non. D'ailleurs, le Canada ne le demanda même pas.

Troisième puissance économique et militaire de la planète en 1945, le Canada n'est plus aujourd'hui que l'ombre de sa réputation. Il y a belle lurette que le Japon, l'Allemagne et l'Italie, les trois vaincus de 1945, l'ont doublé dans la course économique. D'ici cinq ans, l'Espagne, un pays qui sort à peine du moyen âge franquiste l'aura aussi dépassé. Ne parlons pas non plus de la Chine et de la Russie.

Ce qu'il en faudrait du courage pour nous expliquer ce qui s'est passé. Comment en sommes-nous arrivés là? Arrivés où? A une situation où les Guides du Québec doivent s'auto-expulser de leur fédération canadienne parce qu'elles ne sont pas dans les normes de la rectitude féministe pancanadienne. Voilà où nous en sommes. Il n'y a vraiment pas de quoi pavoiser.

## À P R O P O S

## ... des travaux ménagers

Si de façon générale les femmes ont l'entière responsabilité de la plupart des tâches ménagères quotidiennes, les hommes ont généralement l'entière responsabilité de l'entretien extérieur et d'autres activités occasionnelles. Les données tirées de l'Enquête sociale générale de 1990 révèlent que dans les ménages à deux conjoints:

■ 78% des femmes et 10% des hommes au Canada avaient la responsabilité exclusive de la préparation des repas dans leur famille. Dans 12% des ménages, cette responsabilité était partagée entre les membres de la famille ou avec d'autres personnes;

■ dans 66% des ménages, les femmes avaient la responsabilité exclusive de desservir la table et nettoyer la cuisine. Les hommes en avaient la responsabilité exclusive dans 13% des ménages. Dans 21% des ménages, cette

responsabilité était partagée;

■ 77% des femmes avaient la responsabilité exclusive de l'entretien ménager et de la lessive. Les hommes avaient l'entière responsabilité de ces tâches dans seulement 7% des ménages, tandis que dans 16% des ménages, la responsabilité était partagée;

■ par contre, les hommes assumaient la responsabilité exclusive de l'entretien extérieur et des réparations domestiques dans 72% des ménages interrogés; 7% des femmes avaient la responsabilité exclusive de ces tâches et, dans 21% des ménages, ces responsabilités étaient partagées entre les membres de la famille ou avec d'autres personnes.

Statistiques sur le travail et la famille au Canada, Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme, 1994.

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Directeur de l'information BENOÎT AUBIN

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, ROCH CÔTÉ  
Rédacteurs en chef adjoints JEAN-ROBERT SANSFAÇON, LUCIE LACAVA

2050, rue de Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

PAIS CE QUE DOIS

## IDÉES

## La fiction universelle

La structure hollywoodienne du champ-contrechamp fonctionne dans n'importe quelle fiction, pas seulement dans l'hyperréalisme américain

ANDRÉ CARON

Professeur de cinéma au Cégep François-Xavier-Garneau, critique à la revue Séquences et à la publication bihebdomadaire de l'Office des communications sociales, Films à l'écran

d'une fiction observant les règles de la progression dramatique, un récit fabriqué et découpé selon un ordre précis, une fable contribuant à exprimer les intentions des auteurs. Quand le public perçoit la fiction comme une réalité, on peut se demander comment il appréhende le monde réel. N'en vient-il pas à «fictionnaliser» le réel, comme le soutient M. Warren?

C'est ce que fait M. Warren dans son texte lorsqu'il raconte que «pour bien faire saisir que ce qui se passait là, sur cette scène des Oscars, ce n'était pas du cinéma mais du réel, [Spielberg] a refait le truc de la finale de son film, il a exhibé devant le public un survivant des camps, un de ceux qui ont eu la chance de figurer sur la liste d'Oscar Schindler». Le producteur Branko Lustig (puisque c'est de lui qu'il s'agit) ne faisait pas partie de la fameuse liste: c'est un survivant d'Auschwitz, numéro 83317.

Mais pour la structure de sa petite fiction personnelle, M. Warren a légèrement réorganisé les faits à son avantage... au lieu d'y voir une autre illustration saisissante du rêve américain: cet homme aurait pu mourir à Auschwitz et il se retrouve aujourd'hui sur la scène aux Oscars, gage symbolique de réussite à l'américaine!

Il ne faudrait pas s'offusquer pour autant de cette «fictionnalisation». Nous faisons tous un peu dans la fiction. Nous rêvons éveillés, nous fantasmons, nous idéalisons, nous interprétons la réalité. Steven Spielberg, lui, raconte des histoires. C'est un conteur-né. C'est le cinéaste par excellence de l'émotion. Son talent repose essentiellement sur la manipulation des émotions du public par une parfaite maîtrise du langage cinématographique. En cela, il tient à la fois d'Alfred Hitchcock et de Jean Renoir. Mais voilà, certains intellectuels détestent se faire manipuler, être pris par l'émotion, se faire tirer une larme ou arracher un sanglot. Alors, pris au dépourvu, ils cherchent à cœurer leur bourreau de cœur qui se transforme en bouc émissaire. Souvent, c'est sur la forme, sur l'esthétique

même du film qu'ils déversent leur venin, question de démontrer leur supériorité face à l'œuvre. C'est ce qui permet d'affirmer par exemple que Spielberg a perfectionné «à même des scénarios d'aventures et de science-fiction, les patterns cinématographiques de base» pour ensuite «essayer ses techniques sur l'Holocauste». En écrivant cela, M. Warren oublie *The Color Purple* et surtout *Empire of the Sun*, qui déjà traitait de camps de concentration et de la guerre de 1939-45 (où les Japonais remplacent les nazis et les Anglais se substituent aux juifs).

Il est aussi naïf de croire que Spielberg n'a fait *Schindler's List* que pour se couronner d'Oscars, que de dire que *Jurassic Park* n'est pour lui qu'un film de commande. Les deux productions reflètent ses intérêts de créateur et son univers de cinéaste. Pourquoi ne pas essayer de comprendre la complexité de son univers créateur au lieu de s'acharner sur un principe aussi réducteur, simplificateur et exclusif



que la théorie du «champ/contrechamp en montage parallèle» (!) du professeur Warren? Surtout quand l'exemple cité par M. Warren pour illustrer sa théorie se révèle faux: lorsque Schindler embrasse l'adolescente juive qui lui offre un cadeau d'anniversaire, Goeth est présent, juste derrière lui. Nous ne sommes donc pas en «montage parallèle binaire». M. Warren réorganise même la fiction à son avantage.

Spielberg, à l'instar des grands réalisateurs, procède au-delà du simple modèle narratif d'usage. Il modifie le manichéisme primaire lui servant d'armature narrative pour tisser un réseau complexe de correspondances visuelles qui s'illustre à travers une véritable mise en scène. Pourquoi alors faudrait-il dénigrer ce film humaniste qui a permis de faire surgir de l'ombre les affres de la Shoah? Aucun film avant *Schindler's List* n'avait généré autant d'intérêt dans le monde sur les raisons de l'Holocauste. Est-ce en accomplissant cela que «l'entreprise devient carrément immorale»?

Pourquoi ne pas plutôt s'attaquer à la véritable source du mal? Par exemple, il serait bien plus instructif d'appliquer la même érudition acharnée à *The Firm* ou à *A Few Good Men*, des produits considérablement plus pernicieux et récupérateurs idéologiquement, le premier sur l'éthique du barreau et le second sur l'éthique militaire.

Ces films, au demeurant moyens, profitent de la même expertise de marketing et inondent le marché avec le même dévouement que le meilleur (*Schindler's List*) et le pire (*Ace Ventura: Pet Detective*). Ceux-là sont véritablement nocifs pour la santé culturelle de la planète et le danger croît invariablement avec l'usage.

PHOTOS ARCHIVES

Il est aussi naïf de croire que Steven Spielberg n'a fait *Schindler's List* (en haut) que pour se couronner d'Oscars, que de dire que *Jurassic Park* (ci-contre) n'est pour lui qu'un film de commande. Les deux productions reflètent ses intérêts de créateur et son univers de cinéaste.



Les Américains n'ont pas peur de se «laisser piquer les Movies»; ils les offrent plutôt au monde entier à bras ouverts!

En me basant sur les arguments du professeur Paul Warren («Cinéma Coca-Cola, LE DEVOIR, 30 avril-1er mai 1994), j'aimerais remettre les pendules à l'heure en ce qui concerne *Schindler's List*. Étant moi-même enseignant en cinéma (au cégep), et ayant précisément enseigné le cinéma américain ces trois dernières années, je trouve aberrant qu'un digne représentant de l'élite intellectuelle québécoise se laisse à ce point emporter par son évidente indignation envers un film américain qui n'en mérite pas tant.

Peut-on reprocher à Steven Spielberg de faire des films typiquement américains, comme le suggère Warren? On ne peut exclure son identité culturelle, qui est américaine. Sinon, en suivant la même logique, il faudrait reprocher à Bertrand Blier de faire des films français ou à Micheline Lanctôt de faire des films québécois... Peut-être devrions-nous plutôt blâmer des réalisateurs comme l'italien Bernardo Bertolucci et le Suédois Billie August de faire des productions internationales homogénéisées et aseptisées qui excluent toute notion d'identité culturelle.

Le problème ne réside pas dans la manière de faire mais dans l'hégémonie culturelle du produit américain. Contrairement aux affirmations de M. Warren, la «structure hollywoodienne cardinale du champ/contrechamp» fonctionne à l'intérieur de n'importe quelle fiction, pas seulement dans l'hyperréalisme américain (terme par ailleurs galvaudé et inadéquat, surtout lorsqu'il est employé pour désigner un film aussi fantaisiste que *Jurassic Park*, comme le fait M. Warren). Cette structure est universelle et remonte jusqu'aux Grecs de l'Antiquité. La manière américaine n'en constitue qu'une parmi tant d'autres de l'appliquer.

Et c'est bien là le paradoxe. Ce n'est pas que les Américains ont peur «de se laisser piquer les Movies», mais plutôt l'inverse: ils les offrent au monde entier à bras ouverts! Tous les scénaristes, réalisateurs et théoriciens partagent sans inhibition leurs trouvailles et leur travail. Par leur confiance inébranlable en leur savoir-faire, ils ont imposé au monde entier ce modèle comme étant le seul viable. Il est là, l'impérialisme culturel, et c'est cela qu'il faut ardemment dénoncer. Si *Schindler's List* représente l'hégémonie américaine, ce n'est pas parce qu'il a «fait la démonstration, aux yeux du monde entier, que ses structures qu'il veut dominantes sont incapables à traiter de quelque sujet sérieux que ce soit», c'est tout le contraire: le film prouve éloquentement que les structures sont plus qu'efficaces.

Tellement efficaces que bien des spectateurs en viennent à oublier qu'il s'agit

## L'argent ne pousse pas dans les arbres

Certaines actions nécessitent des fonds que l'entreprise privée ne pourrait pas fournir seule

PIERRE MERCIER

Rédacteur

J'ai tenu à commenter quelques points soulevés par M. Ghislain Dufour dans son texte intitulé «L'État-référence» et publié dans LE DEVOIR du 13 mai 1994.

Grosso modo, il soutient que l'ère de l'État-providence est bel et bien révolue et que, par conséquent, «l'État n'a plus aujourd'hui à être entrepreneur, dans quelque domaine économique que ce soit».

Reprenant à son compte les propos de l'éditorialiste Jean-Robert Sansfaçon, publiés dans LE DEVOIR du 28 mars dernier, il pose comme prémisses à son argumentation, en se référant aux observations récentes de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), que «les charges fiscales sur la masse salariale des entreprises sont un frein à l'emploi, les lois du travail nuisent à la mobilité de la main-d'œuvre et certains programmes sociaux encouragent la dépendance au lieu d'inciter les bénéficiaires à retourner au travail ou à parfaire leur formation, et qu'en somme, il faut «libérer» le marché du travail des contraintes qui empêchent la création d'emplois».

Un apôtre de Milton Friedman

En bon apôtre de Milton Friedman, il préconise que «l'État doit plutôt être un agent motivateur, un accompagnateur, un stratège. Sa mission doit être de motiver le secteur privé et non pas de s'y substituer».

N'allez surtout pas croire que je m'oppose à toute forme de compétition ou d'émulation; je dirais même que bien des secteurs de notre économie et la société qu'ils desservent y trouveraient leur profit.

En effet, il m'apparaît important, à moi aussi, que les jeunes disposent d'une solide formation professionnelle, qu'il faille éviter les chevauchements entre les divers paliers de gou-

vernement, qu'il faille alléger, autant que faire se peut, le fardeau fiscal des entreprises ainsi que les lourdes charges bureaucratiques qui leur incombent, qu'il est nécessaire de soutenir la recherche et le développement et qu'il faille prendre en charge les plus démunis.

Toutefois, je ferai remarquer que toutes ces actions, aussi louables soient-elles, nécessitent des fonds que l'entreprise privée ne serait pas à même de fournir seule. Et, comme l'a si bien rappelé l'ancien premier ministre Robert Bourassa au ministre des Finances du Québec, M. André Bourbeau, peu avant la présentation de son budget, «l'argent ne pousse pas dans les arbres».

Cependant, les points les plus discutables de l'argumentation de M. Dufour se retrouvent, à mon sens, dans sa critique des interventions législatives de l'État à l'égard des entreprises.

En premier lieu, il critique «une législation dans le domaine de l'environnement, coûteuse et tatillonne, qui au surplus n'est pas harmonisée avec celle du fédéral et qui empêche certaines de nos entreprises de résister à la concurrence».

Dans son assertion, M. Dufour semble faire abstraction des nombreux problèmes reliés à la pollution des écosystèmes par les entreprises.

En guise d'exemples, je pourrais citer le cas de l'industrie des pâtes et papiers, des alumineries, des cimenteries, des coupes à blanc dans l'industrie forestière, que le gouvernement a l'intention de bannir d'ici quelques années d'ailleurs.

Certes, le contrôle des émissions de polluants toxiques imposé par le gouvernement aux entreprises entraîne pour ces dernières des coûts qu'elles aimeraient bien s'épargner, surtout en cette période de récession et de concurrence accrue. Toutefois, si ce n'est pas

le gouvernement qui impose ces restrictions, il serait tout à fait naïf de croire que ce sont les entreprises qui s'en chargeront elles-mêmes. Il en va de la sauvegarde de notre patrimoine naturel et de la qualité de vie que nous voudrions léguer aux générations futures. De plus, ce n'est certes pas en exploitant sans vergogne nos ressources que nous pourrions attirer de nouveaux investissements, même si de plus en plus l'accent est mis sur l'exploitation de la matière grise et, en l'occurrence, du secteur des biens et services à valeur ajoutée.

En deuxième lieu, M. Dufour dénonce «un Code du travail qui bloque la voie de l'avenir» et qui plafonne à trois ans la durée des conventions collectives.

À ce propos, je me permets de souligner que la très grande majorité des emplois dévolus aux sous-traitants sont des emplois précaires, souvent mal rémunérés et qui deviennent dans de nombreux cas des sources de stress liées à l'insécurité constante de ce type de travail.

Très souvent aussi, ces emplois permettent difficilement aux travailleurs de pouvoir défendre leurs intérêts dans des conditions de travail de plus en plus exigeantes; et ce n'est sûrement pas les dernières modifications apportées au régime d'assurance-chômage qui viendront remédier à la situation.

Comme «voie d'avenir», j'ai déjà vu mieux. Évidemment, je ne préconise pas un retour aux *Great Sixties*, ce qui serait tout à fait absurde. Mais je doute fort qu'en sacrifiant le capital humain au capital économique, nous nous dirions vers la bonne voie.

Enfin, M. Dufour stigmatise «une loi sur la santé et la sécurité du travail bourrée d'irritants pour les entreprises, qu'il s'agisse du paiement à un accidenté du travail de 90% de

son salaire net (ce qui, à court terme, lui donne plus que s'il travaillait), ou encore du paiement à des travailleurs saisonniers de prestations équivalentes à celles de travailleurs réguliers».

Malgré les cas d'abus commis à l'endroit de la CSST, faudrait-il déclarer illégal tout accident de travail pour cause de non-rentabilité à l'entreprise? Par ailleurs, il cite le cas des travailleurs saisonniers. Là encore, il semble confondre des emplois qui, par nature, sont confinés à une durée limitée avec des emplois réguliers. Va-t-il demander à tous les pêcheurs et à tous ceux qui travaillent dans le milieu du tourisme de travailler à l'année longue, afin d'être à égalité avec les travailleurs réguliers au moment de recevoir leurs prestations?

Pas le temps de parler de compressions

L'apport de tous ces travailleurs est essentiel à notre économie, tant sur les plans local que national et international, et ce n'est pas leur faute s'ils doivent rester sans travail sur de plus longues périodes que les autres catégories d'employés. D'autant plus qu'à la suite des moratoires imposés sur les quotas de pêche de certaines espèces (la morue, entre autres) et des compressions imposées au régime d'assurance-chômage et à l'aide aux régions éloignées, ce n'est pas le moment de parler de nouvelles compressions à ces gens-là. Peut-être que l'élection d'un ministre de cette région dans le cabinet du gouvernement du premier ministre Jean Chrétien fera pencher un peu plus la balance en leur faveur. À tout le moins, on le leur souhaite.

J'espère que ces quelques remarques contribueront à mettre un peu d'eau dans le vin de M. Dufour et qu'à l'avenir, avant de promulguer les vertus d'un écosystème et d'une compétitivité à tous crins, il pensera qu'il y a des citoyens qui désirent travailler et s'épanouir pleinement.

De ce fait, il n'appartient pas qu'à l'État d'être «au service des citoyens».

## L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes: à l'information générale et métropolitaine: Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Jean Chartier, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Kathleen Lévesque, Caroline Montpetit, Bernard Morrier, Isabelle Paré, Laurent Soumis, Guy Taillefer (adjoint au directeur de l'information); Jean-Pierre Legault (responsable des pages thématiques), Diane Précourt (pages éditoriales); Jacques Grenier et Jacques Nadéau (photographies); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon, Roland-Yves Carignan, Pierre Cayouette (livres), Paule des Rivières, Marie Laurier, Robert Lévesque, Odile Tremblay; à l'information économique: Gérard Bernabé (responsable), Robert Dufour, Claude Lévesque, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (responsable), François Brousseau (éditorialiste), Antoine Char, Sylviane Tramier, Clément Trudel; à l'information politique: Pierre O'Neill, Jean Dion (correspondant parlementaire à Ottawa), Gilles Lesage (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire à Québec); Serge Chapeau (cartooniste); à l'information sportive: Yves d'Avignon; Denise Babin, Rachel Duclos (commis), Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction), La Documentation: Gilles Paré (directeur); Manon Scott, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa); LA PUBLICITÉ Lucie Pinsonneault (directrice), Jacqueline Avri, Lise Bourguet, Brigitte Cloutier, Gyslain Côté, Joanne Guibeau, Jean-Yves Guilbert, Christiane Legault, Monique Verreault (publicitaires); Michèle Turgeon, Olivier Zuida (commis); Michèle Bouchard (secrétaire); L'ADMINISTRATION Henry Riehl (contrôleur), Nicole Carmel (coordonnatrice des services comptables); Florine Cormier, Céline Furoy, Jean-Guy Lacas, Nathalie Perrier, Danièle Ponton, Danielle Ross, Linda Theriault (adjointe à l'administration); LE MARKETING ET SERVICE À LA CLIENTÈLE Christiane Benjamin (directrice), Johanne Brien (secrétaire), Manon Blanchette, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne, Jean-Marc Ste-Marie (superviseur aux promotions des abonnements); LA PROMOTION ET LES RELATIONS PUBLIQUES Guy-Renaud Krouse (directeur); LA PRODUCTION Marie-France Turgeon (directrice de la production), Sylvain Darcy (directeur de l'information), Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard DesCormiers, Caroline Desrosiers, Lynda Di Cesare, Marie-Josée Hudon, Michael Schneider, Christiane Vaillant. Les annonces classées et avis publics: Yves Williams (superviseur), Dominique Charbonnier, Marlene Côté, Sylvie Laporte, Pierrette Rousseau, Micheline Rueland. LE CONSEIL DU DEVOIR INC. Pierre Bourgoye (président), LA FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président et directeur général).

## LE DEVOIR

## ACTUALITÉS

## Clinton prend de nouvelles mesures contre Haïti

D'APRES AFP, REUTERS ET LE DEVOIR

Toutes les liaisons aériennes commerciales entre les États-Unis, le Canada et Haïti seront interdites à partir du 25 juin et les deux pays ont conseillé à leurs ressortissants de quitter le plus pauvre pays de l'hémisphère occidental avant qu'il n'y ait plus d'avions de ligne.

À Washington, le président Bill Clinton a également interdit toutes les transactions financières entre son pays et Haïti. Seules les sommes ne dépassant pas 50 \$ par mois pourront être envoyées par les Haïtiens vivant aux États-Unis.

Sur ce dernier interdit, Ottawa n'a pas suivi Washington. «Le dossier est à l'étude», devait déclarer au DEVOIR Édouard del Buey, porte-parole du ministère des Affaires étrangères. Ottawa n'a également pas jugé bon, pour l'instant, de rappeler — comme l'a demandé hier Washington — une partie de son personnel diplomatique en Haïti.

Le nouveau «message» adressé aux militaires haïtiens, qui ont chassé du pouvoir le président Jean-Bertrand Aristide en septembre 1991, est en tout cas clair: «La démocratie doit être restaurée, le coup d'État ne peut plus continuer», a déclaré le président Clinton.

Cette «pression supplémentaire» vise plus particulièrement les intérêts des militaires et ceux parmi les Haï-

tiens aisés qui les soutiennent. L'embargo international quasi total entré en vigueur le 21 mai dernier a, lui, des répercussions sur l'ensemble de la population.

L'interdiction immédiate des transactions financières entre Haïti et les États-Unis devrait toucher de plein fouet le patronat et les grands propriétaires, ainsi que ceux ayant des parents sur le continent.

La suppression de tous les vols commerciaux à partir du 25 juin touche également et avant tout les classes aisées qui empruntaient régulièrement ces vols pour s'éloigner de la misère d'Haïti et aller «faire leurs courses à Paris», a expliqué l'envoyé spécial de la Maison-Blanche, William Gray, au cours d'une conférence de presse qui a suivi la déclaration de Bill Clinton.

En annonçant la décision canadienne, le ministre des Affaires étrangères André Ouellet a évoqué, dans un communiqué, «la possibilité d'imposer des mesures additionnelles» contre les dirigeants militaires haïtiens.

Selon son porte-parole, les sanctions appliquées «comme il faut» finiront par avoir leurs effets sur les dirigeants de Port-au-Prince. «Les sanctions sont de mieux en mieux appliquées», a rappelé Eduardo del Buey.

Le Canada abrite une communauté haïtienne forte de quelque 50 000 personnes, qui résident pour la plupart dans la région de Montréal. Air Canada assure actuellement un

vol hebdomadaire entre Montréal et Port-au-Prince.

## Volonté d'aller vite

L'isolement quasi complet d'Haïti, ainsi coupé du monde, illustre la volonté américaine d'aller vite et jusqu'au bout, pour éviter que ne se pose directement la question d'une intervention militaire que la Maison-Blanche n'a pas exclue.

M. Gray a affirmé que l'option militaire restait ouverte, mais uniquement après un échec éventuel de l'embargo. Au sein de l'administration, «les points de vue diffèrent au sujet des échéances ainsi que la tactique des autres solutions possibles», a-t-il affirmé.

M. Gray a souligné la lassitude de Washington et du reste de la communauté internationale face aux militaires, qui «ne peuvent pas continuer à réprimer leur peuple ni à défier l'opinion mondiale en toute impunité».

Toutefois, répondant aux critiques de plus en plus fréquentes contre l'aggravation de la misère provoquée par l'embargo, l'émissaire a souligné que les programmes d'aide humanitaire étaient épargnés par ces nouvelles mesures.

Pour compenser les conséquences que l'embargo du 21 mai et ces nouvelles sanctions auront sur la population d'Haïti, M. Gray a souligné que les «70 millions de dollars d'aide alimentaire» allaient être augmentés.

«Nous nourrissons déjà plus d'un million d'Haïtiens. Nous prévoyons augmenter cette aide pour nourrir 300 000 personnes additionnelles», a-t-il précisé.

Dans le même souci d'adoucir les conséquences dramatiques que pourrait avoir l'embargo sur la population, M. Clinton a rappelé qu'un deuxième centre de transit serait ouvert dans un mois sur les îles Turks et Caïcos, dans les Caraïbes britanniques, afin d'accueillir les réfugiés haïtiens.

Pour l'heure, les garde-côtes américains devaient rapatrier 396 boat people haïtiens hier. Les réfugiés se trouvaient à 19 milles au nord-ouest de l'île de la Tortue lorsque leur bateau a été arraisonné jeudi, a précisé un porte-parole des garde-côtes.

Ils ont été transférés sur un navire des garde-côtes, le Tampa, qui les a ramenés à Port-au-Prince hier.

Le président Clinton a annoncé le 7 mai que les États-Unis allaient mettre fin à la politique de rapatriement forcé des Haïtiens mais cette mesure n'est toujours pas entrée en vigueur — elle pourrait l'être à partir de la semaine prochaine, selon les services de l'Immigration.

Aux termes des nouvelles dispositions, les réfugiés seront interrogés sur les motifs de leur demande d'asile à bord d'un navire-hôpital américain dans les eaux jamaïquines.

## PILOTE Contrainte psychologique

SUITE DE LA PAGE 1

à 180, en raison de l'accroissement théorique des contraintes qui s'exercent alors sur son corps et son système cardiovasculaire. Sur un tour de qualif à cadence maximale, sa fréquence ne descendra que rarement sous les 170. En course, il maintiendra une moyenne de 150, avec des pointes à plus de 180 à la fin de l'épreuve.

Pourtant, quand on reproduit en laboratoire le même type d'effort physique qu'impose le pilotage d'une F1, on ne dépasse jamais les 130 pulsations par minute. La différence s'explique par le fait que dans la réalité, le cœur du pilote doit compenser pour les effets de la force centrifuge. Par exemple, lors de freinages, où les trois G (trois fois son poids) générés par les très puissants freins en carbone (les mêmes que ceux d'un avion de ligne) auront pour résultat de pousser le sang vers les membres inférieurs au détriment de l'irrigation du reste du corps, ce qui forcera le cœur à compenser par l'augmentation de sa fréquence. Il en va de même pour les accélérations, quoique les effets soient moindres, du fait de la position assise du pilote. Enfin, en course, la force centrifuge — qui peut aussi atteindre 3 G — impose en plus un effort considérable aux muscles du cou (35 kilos dans les grandes courbes et, au total, dix tonnes par Grand

Prix!). Insuffisamment musclés, certains pilotes-recrues sont forcés de ralentir: ils n'arrivent plus après quelques tours à voir la trajectoire à suivre en courbe, leur tête étant projetée dans le sens inverse du virage. Autres explications: la contrainte psychologique (la moindre faute peut avoir pour résultat une sortie de route) et les décharges d'adrénaline — l'hormone du stress — qui atteint un niveau cinq fois plus élevé qu'en laboratoire...

Les jeunes se butent aussi dès leurs débuts à un autre surprenant phénomène: l'apnée. Les pilotes expérimentés savent synchroniser leur souffle au rythme de la piste, négociant les freinages et les courbes en bloquant leur respiration. À leurs débuts dans une F1, les recrues s'arrêtent après quelques tours, à bout de souffle! Il faut aussi savoir qu'une respiration abdominale permet de mieux contrôler les bras, mais du reste, à cause des ceintures de sécurité (elles sont si serrées qu'elles font même mal à l'arrêt), le thorax ne se gonflerait même pas! On retient ainsi son souffle parfois jusqu'à une dizaine de secondes pour ensuite récupérer dans une ligne droite en triplant sa fréquence respiratoire normale, qui peut atteindre 50 cycles inspiration-respiration à la minute.

Au niveau de l'information «tactile» (ou plus précisément du proprioceptif), le pilote se sert en fait de tout son corps pour «sentir» sa monoplace, qui lui communique

de l'information essentielle, comme par exemple les réactions de la voiture aux imperfections du pavé. Mais il reçoit aussi beaucoup de vibrations parasites: le moteur vibre, de même que les pneus quand ils se dégradent et les irrégularités de la piste, magnifiées par la vitesse, n'y arrangent rien. Les vibrations à hautes fréquences vont lui causer une fatigue générale, les basses fréquences, des maux de dos et les moyennes, des troubles de la vision.

La vue, justement, est essentielle — on s'en doute — mais l'acuité visuelle s'estompe au fil des tours et il devient de plus en plus difficile de trouver un bon foyer, bien coordonné entre les deux yeux. Les influx visuels, qui comptent pour pratiquement la moitié de l'information vitale du pilote, vont perdre en précision à mesure que la pression de la course ronge ses réserves d'énergie et réduit sa vigilance.

Dans sa combinaison ignifuge, le pilote doit parfois supporter des températures de plus de 50 °C et il peut arriver qu'il fasse à cause de cela un peu de fièvre. Il peut perdre jusqu'à un litre et demi de liquide en moins de deux heures, ce qui risque de lui causer des crampes et une fatigue musculaire généralisée.

Oui, dans le cockpit, c'est l'enfer. Mais une sorte d'enfer paradisiaque où l'on souffre beaucoup, où l'on expérimente simultanément des sensations extatiques. Réussir à chaque tour à piloter à fond (à 99

%, on se fait doubler et à 101 %, on dérape), dominer ses émotions, trouver les bonnes solutions tactiques selon la progression de la course et savourer la grisurie du pilotage et de la vitesse... Ce sont toutes des expériences extraordinaires dont même les pilotes les plus expérimentés ne se lassent pas. Quelle expérience ahurissante que de piloter une F1! Mais ce n'est pas vivre dans un autre univers. C'est plutôt vivre ici, maintenant, très intensément.

L'expérience du pilotage de haut niveau est une chose que des centaines de millions d'amateurs dans le monde entier souhaiteraient expérimenter, surtout depuis que les caméras à bord leur ont permis d'accompagner tout au moins visuellement les pilotes au volant de leurs bolides. D'ailleurs, les ventes de simulateurs vidéo sont là pour en témoigner: il ne s'en est jamais vendu autant! Mais il leur manque encore la moitié des sensations du vrai pilotage. Par exemple, accélérer à fond peut vous couper le souffle! Lever le pied de l'accélérateur, ça équivaut à freiner à fond dans une voiture de tourisme. Freiner à fond en F1, ça ressemble à frapper un mur... pendant quelques secondes! Il faut juste s'assurer, avant le départ, d'avoir le souffle de Pierre Harvey, le cou et les bras d'Arnold Schwarzenegger, la concentration de Patrick Roy, la précision de Myriam Bédard, de même que le courage et la détermination de Maurice Richard.

## OKA Intoxiqués

SUITE DE LA PAGE 1

l'âge varie entre 17 et 25 ans, qui sont en difficultés et armés jusqu'aux dents. Ils sèment la terreur à Kanesatake. On doit les arrêter.»

La marche d'hier voulait sensibiliser la population à «toutes les formes de violence». Elle voulait aussi signifier aux leaders autochtones qu'ils devaient désormais composer avec la majorité silencieuse.

«Lundi dernier, notre école primaire a dû être fermée sur l'heure du midi, raconte Wanda Gabriel. Les enfants n'ont pas pu aller jouer normalement dans la cour parce qu'on tirait des coups de feu à l'extérieur. Ce n'était pas la première expérience du genre. Alors, ils ont écrit aux leaders autochtones: Stop hurting our community kids.»

Les incidents sont nombreux, divers, mais toujours liés à l'usage d'armes à feu, dit-elle.

«La semaine dernière, ma sœur a été forcée de passer la soirée dans le sous-sol avec ses enfants: les balles sifflaient dans sa cour arrière. Les résidents des terrasses Raymond et des trois avenues adjacentes sont régulièrement confrontés à ce genre d'événements. C'est assez.»

«Ceux qui commettent ces gestes ont de sérieux problèmes, c'est évident. Mais ce n'est certainement pas en les envoyant en prison qu'ils reviendront ici dans de meilleures dispositions. La plupart sont toxicomanes ou alcooliques. Ils ont besoin de réhabilitation, d'encadrement, de soins. Mais d'abord, évidemment, d'être maîtrisés.»

— Par le Conseil de bande?  
— Bien sûr.  
— Mais qu'est-ce qui empêche le chef Peltier d'agir?  
— Je ne veux pas m'embarquer là-dedans. Je ne veux pas faire de politique.

La marche a commencé vers 10 heures et s'est terminée deux heures plus tard près de la petite école de la communauté. C'est là que certains ont appris que Robert Gabriel, agent de liaison auprès de la Sûreté du Québec, démissionnait de ses fonctions à la suite des accusations de méfaits portées contre lui par le Procureur général de la province — lors de l'agrandissement du cimetière Mohawk, il a coupé des arbres dans le parc municipal d'Oka.

Mais on voulait parler d'autres choses.  
«Nous n'en pouvons plus, diront plusieurs dames sous le couvert de l'anonymat. La violence traumatise tout le monde, surtout les enfants. Leur vie est perturbée. Complètement.»

«Les choses les plus simples et les plus normales sont problématiques. Ils ne peuvent jouer dehors quand ça leur plaît car les balles sifflent parfois dans les arbres. Et on ne peut pas les laisser aller à bicyclette n'importe quand. Car après le coucher du soleil, la route 344 devient une piste de courses — Sometimes it's like the Indy 500. Au volant, des individus, presque toujours les mêmes, souvent saouls ou gelés. Alors du jeudi au dimanche, les jours de beuveries, on reste à la maison.»

— C'est à ce moment que les coups de feu se font entendre?

— Souvent, oui, explique Mme Gabriel.

— Où et pourquoi?

— Un peu partout, mais surtout aux abords des terrasses Raymond et des trois avenues. Les jeunes tirent sur les maisons, au ciel, dans les arbres, un peu partout.

Pourquoi? Parce qu'ils sont révoltés. Contre tout, contre rien, parce qu'ils se cherchent une identité, qu'ils ont des problèmes de drogue, d'alcool, parce qu'ils ont du mal à dealer avec leur environnement, l'histoire de la communauté...

C'est un véritable miracle que personne n'ait encore été blessé ou tué.

— Ils sont dangereux, mais qui les arrêtera et comment?

Wanda Gabriel a son «plan». Mais elle refuse d'en discuter avant que la communauté en ait pris connaissance.

«Ce que je peux dire par contre, c'est que d'autres comme moi vont bientôt prendre la parole.

«Et nous ne voulons qu'une chose: travailler avec le Conseil de bande pour retrouver une vie normale.»

## CHAUVE-SOURIS Moins de pesticides

SUITE DE LA PAGE 1

contreplaqués offrent beaucoup moins d'accès que les bonnes planches «craquées» d'autrefois à ce chasse-moustique, champion toutes catégories de l'hécatombe nocturne.

Les maisons nouvelles n'ont plus de grenier et sont totalement étanches. Les vieilles granges disparaissent et les nouvelles ont l'air de condos climatisés! Le drainage des marais a fait disparaître en de nombreux endroits les principaux garde-manger des chauve-souris et le jardinage des forêts a fait disparaître les troncs creux, où les femelles élevaient leurs petits en été.

Résultat, quatre espèces de chauve-souris propres au Québec sont sur la liste des espèces vulnérables, soit le classement précédant le décret d'espèce menacée. Il s'agit des chauve-souris argentées, rousses et cendrées ainsi que de la pipistrelle de l'Est. Heureusement, la petite chauve-souris brune, la plus commune, demeure abondante quoique son déclin soit marqué pour les raisons énumérées précédemment.

La chauve-souris fait partie des animaux mythiques, craints des humains, comme les loups, en raison de traits et de propriétés qui n'ont que peu ou pas de fondement dans la réalité.

Nos chauve-souris québécoises, toutes insectivores, sont de petits animaux totalement inoffensifs, qui ne sucent pas le sang et ne s'agrippent jamais aux cheveux. Évidemment, si on s'amuse à jouer au leurre à chauve-souris, comme mes enfants le font au lac l'été, c'est différent. Ils restent la tête hors de l'eau, lors des baignades de nuit, quand un beau taon ou une grosse mouche à chevreuil cherche un point d'atterrissage. Il suffit de 15 à 30 secondes pour que les chauve-souris, qui sillonnent la berge, viennent les gôber, parfois à un quart de pouce de la tête, tellement leur vol est précis.

Michel Delorme, conseiller scientifique au Biodôme, explique que leur système de détection par écho-loc-

ation, un véritable radar à ultrasons, est si perfectionné qu'il intensifie ses émissions à volonté dès qu'une cible est repérée pour obtenir une localisation au millimètre près. Le vol erratique des chauve-souris est souvent, en réalité, un slalom qui les mène d'une cible à l'autre avec des changements de direction d'une fulgurance inégalée par la plupart des oiseaux.

Une petite chauve-souris peut gôber en une nuit entre 500 et 1000 moustiques. Une colonie de 300 femelles, soit la population de trois nichoirs installés près d'un chalet, gôbe ainsi 1,5 kg d'insectes piqueurs par nuit, ou environ 150 kg par été! Résultat: 20 millions de moustiques de moins autour de votre chalet par été, de quoi donner des complexes justifiés aux chimistes des multinationales du pesticide.

Des études ont même démontré, indique M. Delorme, que la présence de nichoirs aux abords des champs agricoles peut diminuer de 50 % l'usage de pesticides.

Les nichoirs actuels sont le résultat d'expériences menées par les milliers de membres de Bat Conservation International, un organisme voué à la protection du seul mammifère volant de la planète. Le Biodôme entend d'ailleurs garder le contact avec les propriétaires des nichoirs qu'il vend au public, question de profiter de l'expérience de tous.

Le nichoir n'abrite pas la colonie de chauve-souris. C'est uniquement la maternelle puisque seules les femelles l'habiteront avec leur progéniture.

Il doit présenter les mêmes caractéristiques que les greniers des maisons de nos grands-parents: chaud, sûr et offrant une bonne prise aux petites griffes. Il est constitué de plusieurs plaquettes de contre-plaqué rugueux, espacé de 1,5 centimètre (3/4 de pouces) avec une ouverture par le bas. De forme allongée, les chauve-souris peuvent y grimper ou descendre pour obtenir le niveau de chaleur recherché à tout moment de la journée.

À l'automne, les femelles vont quitter le nichoir et migrer avec les mâles vers les cavernes, qui assurent une

température d'environ cinq degrés centigrades et l'humidité essentielle à la survie hivernale. Les chauve-souris peuvent ainsi, sans se déplacer, boire les gouttes d'eau condensées sur leur pelage lors des périodes de réveil.

Les nichoirs doivent être installés le plus haut possible, de quatre à 10 mètres du sol, face au sud pour la plupart de façon à bénéficier d'au moins quatre heures d'ensoleillement par jour. On les peint en noir pour que le bois absorbe mieux la chaleur et non pour les signaler à Batman! On peut aussi les recouvrir de bardeaux asphaltés pour les toits, ce qui augmente l'efficacité de l'ensemble comme capteur solaire et accumulateur.

La présence de deux ou trois nichoirs autour d'une maison n'est pas une assurance que les chauve-souris quitteront votre entretoit ou votre grenier. A moins qu'on les chasse, bien entendu, ce que les fumigations et les pesticides réussissent rarement.

Le meilleur système, explique M. Delorme, consiste à bloquer l'entrée du toit avec un filet à papillon, doté de très petites mailles. On le broche méticuleusement sur l'orifice et on pratique un trou de deux à trois pouces à son extrémité: ainsi, les chauve-souris peuvent sortir par le trou mais, comme le filet pend, il leur est impossible de réintégrer le nid.

Cette solution est parfois nécessaire si l'on veut éviter l'accumulation de fientes non seulement très acides mais souvent infestées de bactéries, dont certaines peuvent causer des maladies, comme la sistoplasmose, transmissibles aux humains.

Si les petits mammifères sont installés au grenier et qu'on veuille les garder comme chasse-moustique permanent — pour neutraliser notamment les fourmis volantes, qui adorent ronger les poutres — il suffit d'étendre une toile plastique sur le plancher ou la laine minérale et la changer une fois par année. On utilise alors des gants et un masque filtrant de papier pour éviter l'absorption de poussières porteuses de bactéries.

**De temps en temps**  
Histoire du Québec et du Canada  
4<sup>e</sup> secondaire

Gaëtan St-Arnaud et Yves Belzile

# De temps en temps

Histoire du Québec et du Canada

**Fiches d'engagement**  
ISBN 2-7608-4597-4 (208 p.)  
**Corrigé des fiches**  
ISBN 2-7608-4598-2

4350, avenue de l'Hôtel-de-Ville  
MONTREAL (Québec)  
H2W 2H5  
Téléphone:  
(514) 843-5991  
Télécopieur:  
(514) 843-5252

<p><b>LE DEVOIR</b></p> <p>LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS: DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30</p> <p>RENSEIGNEMENTS (514) 985-3333 ADMINISTRATION (514) 985-3333</p>	<p>PUBLICITÉ</p> <p>AVIS PUBLICS (514) 985-3344 ANNONCES CLASSÉES (514) 985-3344 PUBLICITÉ (514) 985-3399 NUMÉRO SANS FRAIS 1-800-363-0305</p>	<p>SERVICE À LA CLIENTÈLE</p> <p>• Extérieur (sans frais) • 1-800-463-7559</p>	<p>DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 16H30</p> <p>2050, RUE DE BLEURY, 9<sup>E</sup> ÉTAGE, MONTREAL, (QUÉBEC) H3A 3M9</p>	<p>SERVICE DES ABONNEMENTS</p> <p>Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraison par camélot et pour les abonnements postaux.</p> <p>Montréal (514) 985-3355</p>
--	--	--	---	--